

Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles

Session 2021

RAPPORT DE JURY



**Session présidée par Mme Guylène ESNAULT,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale du Finistère**

Remerciements

Mme Guylène ESNAULT, Présidente du jury académique des CRPE de la session 2021, tient à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse contribution à la rédaction de ce rapport :

- Mme Bérangère LEFORT-DEBAR, IA-IPR de Lettres
- M. Patrick AUROUSSEAU, IA-IPR de Lettres
- M. Gilles PATRY, IA-IPR de Mathématiques
- M. Fabrice DAVID, Faisant fonction d'IA-IPR de Langues et Cultures Régionales
- M. Julien GAGNEBIEN, IA-IPR d'Éducation Physique et Sportive
- M. Luc LEBLANC, IEN - Circonscription de Lamballe
- Mme Carine FAUVET, IA-IPR d'Espagnol
- M. Alain LANDEAU, IEN - Circonscription de Rennes-Est
- M. Florent LECOANET, Adjoint à la cheffe du bureau des concours - Rectorat

Sommaire

1. Épreuves d'admissibilité

1.1. Épreuve écrite de français

1.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.1.2. Analyse du sujet

1.1.3. Quelques conseils aux candidats

1.2. Épreuve écrite de mathématiques

1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.2.2. Analyse du sujet

1.2.3. Quelques conseils aux candidats

1.3. Épreuve écrite en langue régionale

1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.3.2. Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne

1.3.3. Traduction en français

1.3.4. Quelques conseils aux candidats

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix

2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

2.1.2. Le déroulement de l'épreuve

2.1.3. Ce qui est évalué

2.1.4. Remarques sur la prestation des candidats

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

2.2.1. Première partie

2.2.2. Deuxième partie

2.3. Épreuve orale en langue régionale

2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

2.3.2. Remarques sur la prestation des candidats

2.3.3. Quelques conseils aux candidats

3. Statistiques

3.1. Concours de recrutement de professeurs des écoles publics

3.1.1. Postes offerts par département

3.1.2. Résultats globaux

3.1.3. Résultats par concours

3.1.4. Résultats par épreuve

3.2. Concours de recrutement de professeurs des écoles privés

3.2.1. Postes offerts par département

3.2.2. Résultats globaux

3.2.3. Résultats par concours

3.2.4. Résultats par épreuve

1. Épreuves d'admissibilité

1.1. Épreuve écrite de français

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 11 points ;
2. Deuxième partie : 11 points ;
3. Troisième partie : 13 points.

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Finalités :

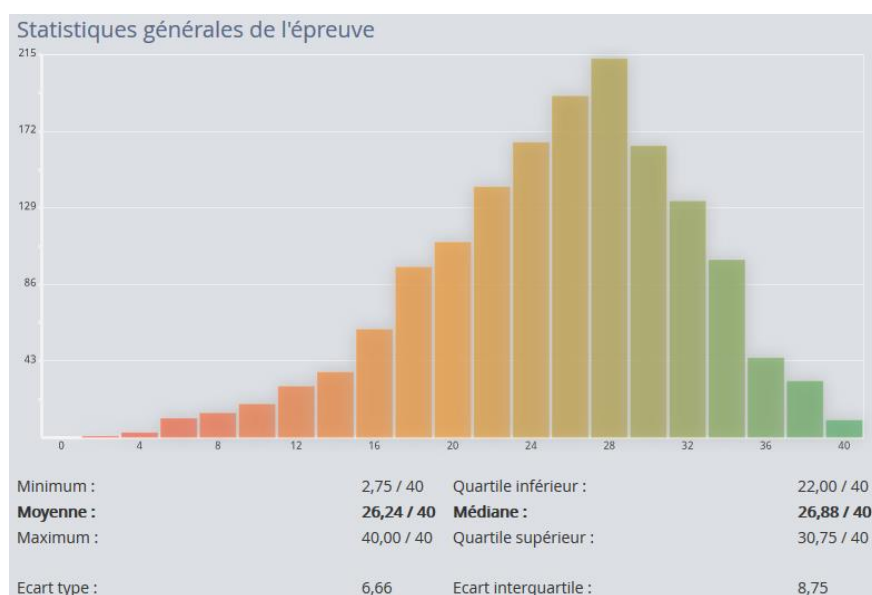
- Évaluer la maîtrise de la langue française et les connaissances sur la langue ;
- Évaluer la capacité à comprendre et à analyser des textes ;
- Évaluer la capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

1.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1578 candidats ont composé en Français : 1000 pour les concours publics, 578 pour les concours privés. Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction.

Le diagramme statistique suivant montre la répartition des notes obtenues pour l'ensemble des concours.



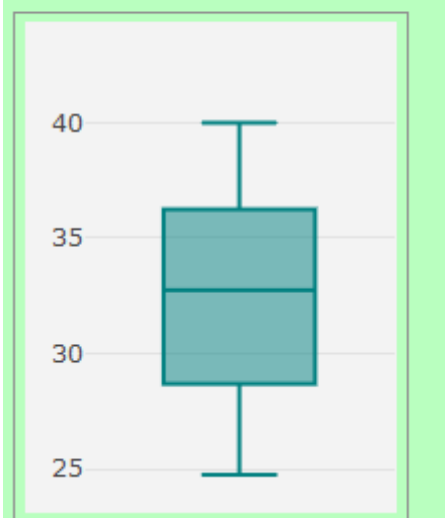
Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve de Français selon le type de concours :

Concours	Nombre de copies	Moyenne sur 40
CRPE externe public	863	26,32
CRPE externe privé	507	26,98
CRPE externe public spécial langue régionale	39	22,58
CRPE externe privé spécial langue régionale	14	24,32
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	18	24,84
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	5	27,95
2 ^d CRPE interne privé	39	24,57
3 ^e CRPE public	93	24,16
<i>Total</i>	<i>1578</i>	<i>26,24</i>

Les éléments statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues par les candidats admissibles aux épreuves orales.

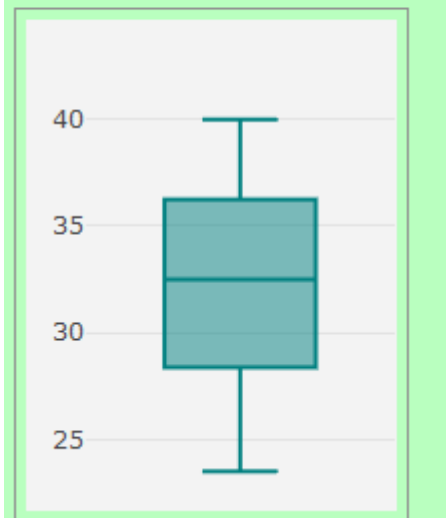
Concours Externe Public

Ecart type :	3.53
Q1 :	30.00
Médiane :	32.75
Q3 :	35.00
Minimum :	24.75
Maximum :	40.00



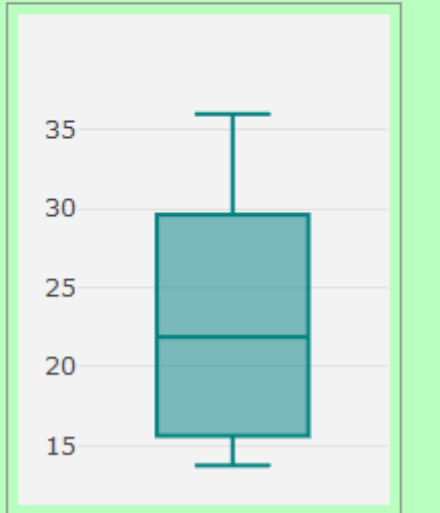
Concours Externe Privé

Ecart type :	3.60
Q1 :	30.00
Médiane :	32.50
Q3 :	35.00
Minimum :	23.50
Maximum :	40.00



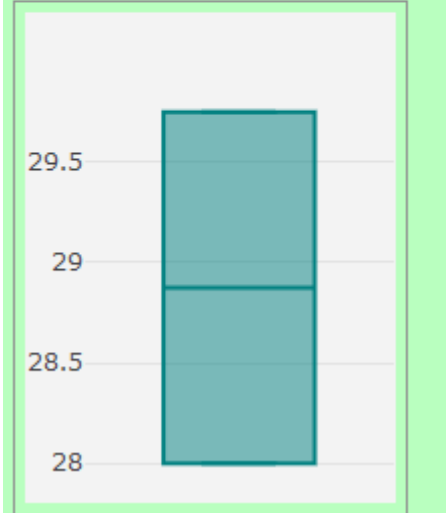
Concours Externe Public Spécial Langue Régionale

Ecart type :	7.08
Q1 :	16.25
Médiane :	21.88
Q3 :	27.50
Minimum :	13.75
Maximum :	36.00



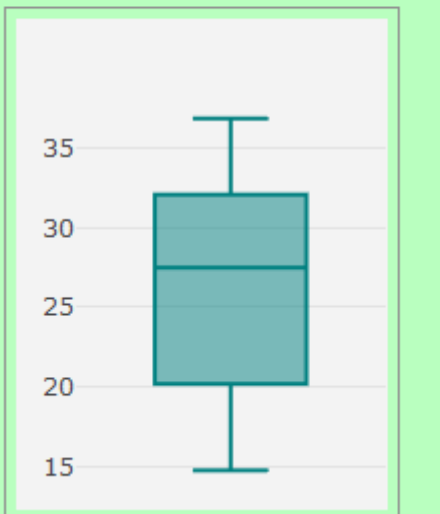
Concours Externe Privé Spécial Langue Régionale

Ecart type :	0.88
Q1 :	N.A.
Médiane :	28.88
Q3 :	N.A.
Minimum :	28.00
Maximum :	29.75



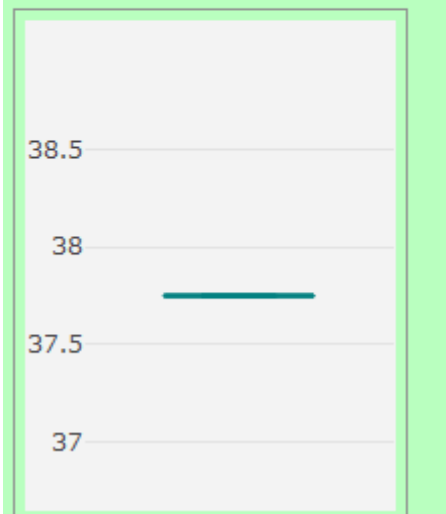
Concours Externe Privé Spécial Langue Régionale Diwan

Ecart type :	6.04
Q1 :	22.00
Médiane :	27.50
Q3 :	30.50
Minimum :	14.75
Maximum :	36.88



2^d Concours Interne Public Spécial Langue Régionale

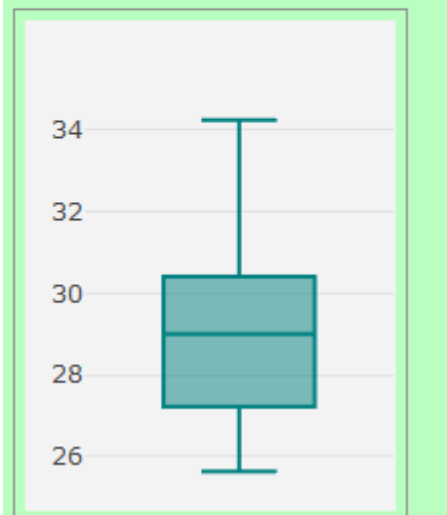
Ecart type :	0.00
Q1 :	N.A.
Médiane :	37.75
Q3 :	N.A.
Minimum :	37.75
Maximum :	37.75



NB : Un seul candidat a été déclaré admissible.

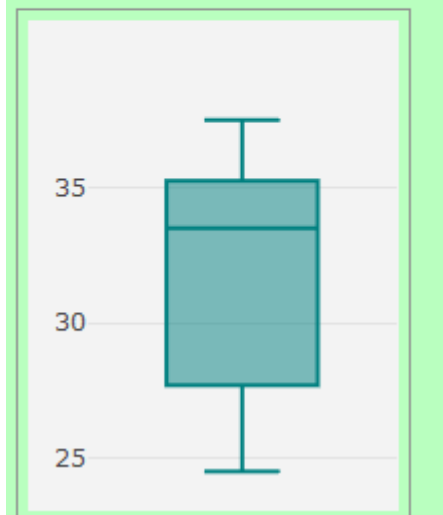
2^d Concours Interne Privé

Ecart type :	2.38
Q1 :	27.75
Médiane :	29.00
Q3 :	29.13
Minimum :	25.63
Maximum :	34.25



3^e Concours Public

Ecart type :	3.58
Q1 :	28.75
Médiane :	33.50
Q3 :	34.50
Minimum :	24.50
Maximum :	37.50



1.1.2. Analyse du sujet

Les moyennes par exercice sont les suivantes :

- partie 1 : 6,48 sur 11 ;
- partie 2 : 7,17 sur 11 ;
- partie 3 : 8,59 sur 13 ;
- correction syntaxique et qualité écrite : 3,6 sur 5.

28 candidats sur 1578 ont obtenu une note inférieure ou égale à 10/40, éliminatoire.

PREMIÈRE PARTIE : rédaction d'une réponse construite et rédigée à une question relative aux textes proposés.

Le corpus du sujet était composé de quatre textes accompagnés de la consigne suivante :

À partir des textes du corpus, vous analyserez la façon dont les auteurs interrogent notre relation au cinéma.

TEXTE 1 : Marguerite Duras, *Un Barrage contre le Pacifique*, 1950 (roman)

Suzanne est entrée dans un cinéma. Pour cette jeune fille qui découvre le 7^{ème} art, la salle noire devient un refuge et l'effet est encore renforcé par le piano en début de

séance. Cette impression la comble, la rend invincible et heureuse. « La nuit artificielle » de la salle, parce qu'elle est « choisie », est présentée par une énumération de termes positifs : « ouverte à tous, offerte à tous, plus généreuse, plus dispensatrice de bienfaits que toutes les institutions de charité ». Dans la salle de cinéma, le temps est comme suspendu. Le second paragraphe du texte nous fait passer du personnage de Suzanne au personnage du film (« une femme jeune et belle »). Ce personnage, cet univers fictionnel stéréotypé suscitent l'adhésion fantasmagorique de Suzanne qui s'identifie pleinement à l'héroïne : « On voudrait bien être à leur place. Ah ! comme on le voudrait. » La légère distance amusée de la narratrice (« ils tombent sur son sillage comme des quilles », « Elle a naturellement beaucoup d'argent » ...) laisse percer sa propre fascination face au pouvoir de l'écran.

TEXTE 2 : Claude Nougaro, Michel Legrand, *Le cinéma*, 1962 (chanson)

Dans cette chanson, le personnage n'est pas mis en scène dans une salle de cinéma, mais montre comment notre imaginaire peut se construire à partir de notre relation avec le 7^{ème} art.

Il est question d'un imaginaire saturé d'images du cinéma, les faisant défiler en boucle, dans des fantasmes le mettant en scène avec le « tu » féminin. Les deux personnages sont idéalisés grâce aux clichés propres aux vedettes de film, à des termes cinématographiques (« gros plan sur tes hanches, poitrine grand format ») et les scènes rêvées reproduisent des plans cinématographiques (« travelling panorama »).

Le cinéma compense ainsi les frustrations du vécu. Les visions mettent en scène la sublimation de soi et de l'amour, réalisant magiquement les désirs (« le lit arrive en avalanche ») et les reproduisant à l'infini, comme dans les films.

TEXTE 3 : Roland BARTHES, « En sortant du cinéma », *Œuvres complètes*, 1975 (Essai)

Pour Roland Barthes, la séance de cinéma provoque chez le spectateur une forme d'hypnose qui l'engourdit, « il a sommeil ». L'essayiste met en valeur non seulement les raisons culturelles, mais aussi notre disponibilité, notre oisiveté, voire notre désœuvrement, comme si l'hypnose précédait le film. L'obscurité de la salle favorise une forme d'« érotisme diffus » par « l'affaissement des postures », les « manteaux et pieds jetés sur les sièges antérieurs », la liberté du corps. « C'est parce que je suis enfermé que je travaille et brille de tout mon désir. » Enfin, si le cinéma, grâce à la salle obscure, est fascinant, la télévision, nous condamnant « à la Famille », ne l'est pas du tout.

TEXTE 4 : Emmanuelle PIREYRE, *Féerie générale*, 2012.

Cet extrait, comme la chanson de Nougaro, évoque les effets induits par les films vus au cinéma sur nos imaginaires contemporains.

Emmanuelle Pireyre s'adresse aux Maoris et recourt à leur regard distancié pour interroger la coutume occidentale du baiser. Sur un ton léger, ironique, elle explique cette pratique par le mimétisme hollywoodien formatant les codes du baiser sur la bouche et inspirant le moindre de nos gestes amoureux.

Elle interroge ainsi notre relation aux images de cinéma. Bien que conscients de leur caractère artificiel, entretenu par un « business » lucratif, nous nous identifions, nous

transportons les images idéalisées, dont notre imaginaire est saturé, dans nos propres pratiques, jusqu'à devenir nos modèles (« dans le rôle des stars, c'était nous à chaque fois»). Tout le plaisir consiste à rendre la copie, dans nos vies, aussi conforme à l'image idéale que possible.

Les textes du corpus ne présentaient pas de difficulté majeure de compréhension ou d'interprétation ; l'extrait de Roland Barthes proposait une vision plus singulière que les candidats n'ont pas toujours mise en valeur. Il était attendu des candidats qu'ils perçoivent des regards distanciés, voire ironiques sur notre relation au cinéma. Ces textes offraient des possibilités de croisement relativement explicites et variées parmi lesquelles :

- le pouvoir du cinéma sur les spectateurs, pris comme individus et/ou collectif : magie, fascination, plongée dans l'imaginaire, évasion vers un autre temps, un autre état, d'autres émotions, d'autres actions que celles du présent (identification du spectateur) ; abandon des corps et des esprits, source de liberté...
- une vision positive du 7^{ème} art : un art total (son, images, lumière, scénario, acteurs), qui favorise l'appropriation individuelle du spectateur, accessible à tous (égalitarisme, anonymat, invisibilité) même hors de la salle obscure (je me fais du cinéma) qui unit (communion), magnifie le réel (bonheur, amour, liberté...), qui ne demande que disponibilité, lâcher-prise ;
- une vision péjorative : une manipulation du spectateur ? Modélisation (de l'amour, du baiser), hypnose, chamanisme... ; une substitution factice du réel : une oasis de bonheur, un refuge, une idéalisation, des fantasmes, une compensation factice des frustrations du réel, des stéréotypes, un business, d'où le caractère déceptif souligné par les textes (réel différent du monde du cinéma, ne pas réussir à faire son cinéma, sortie de la salle...).

DEUXIÈME PARTIE : connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique).

La nouvelle Grammaire du français • Terminologie grammaticale est désormais accessible sur le site Éduscol depuis l'accueil du portail, dans les actualités de l'onglet *S'informer* (Accueil du portail > S'informer > Actualités). Il est aussi possible d'y accéder grâce à ce lien : <https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html> Les candidats se présentant à la session 2022 du concours sont invités à prendre connaissance de cette publication.

Six questions étaient posées dans cette deuxième partie. Elles portaient sur des connaissances relevant des différents champs linguistiques et proposaient des activités variées : les candidats devaient manifester leurs capacités d'analyse, de manipulation et de structuration. La totalité des points ne pouvait être accordée qu'en cas de réponse complète.

- Question 1 : Cette question demandait des candidats un regroupement en classes grammaticales des 7 formes soulignées. Trois catégories étaient à identifier : verbes, déterminants et pronoms. Cette dernière classe est intrinsèquement très hétérogène et est représentée par trois occurrences : *nous - qui - dont*. Les correcteurs ont constaté une absence de prise en compte de la

consigne de regroupement et une tendance de certains candidats à étoffer excessivement leurs réponses, au risque d'analyses fausses : allant au-delà des analyses attendues, certains candidats ont commis des erreurs qui ont pu conduire à ne pas leur attribuer les points alors qu'une partie de leur réponse était juste : fut rattaché au verbe *faire*, sous-classe de déterminant erronée, "dont " vu comme une conjonction car probablement confondu avec "donc"... Enfin, on trouve encore dans les copies le terme *adjectif démonstratif* qui n'est plus accepté depuis une vingtaine d'années.

- Question 2 : Les candidats devaient pour cette question proposer une segmentation en propositions d'une phrase comportant 4 verbes conjugués.

La délimitation de la proposition principale a donné lieu à de multiples propositions acceptables. En effet, une segmentation traditionnelle limitant la principale au segment "Personne ne pensait" se justifiait tout comme l'extension de la principale à toute la phrase. Dans cette optique, en conformité avec la terminologie indiquée ci-dessus, les subordonnées sont incluses dans la régissante. La phrase ne comportant pas d'indépendantes, tous ses éléments pouvaient être considérés comme éléments de la principale. Une dernière segmentation, excluant de la principale les segments allant de "parce que" jusqu'au point final, a été acceptée. Cette segmentation se justifie syntaxiquement car elle distingue arguments (éléments essentiels de la phrase) et circonstants (éléments supprimables).

Les correcteurs ont constaté avec satisfaction l'amélioration des productions comparativement aux années précédentes. Étant donné la variété des terminologies universitaires et académiques, les correcteurs ont accepté plusieurs appellations dont les plus fréquentes sont répertoriées ci-dessous :

- *que les deux visages étaient dans une position assez strange, plus ou moins de profil*, : PS1

Nature : « complétive conjonctive » ou « complétive » ou « conjonctive pure » ou « conjonctive essentielle »,

Fonction : COD de « pensait ».

- *parce que les cadreurs et éclairagistes les plaçaient comme ça* : PS2

Nature : « conjonctive circonstancielle » ou « subordonnée circonstancielle » ou « subordonnée causale »

Fonction : complément circonstanciel (C.C) de cause

- *pour qu'on puisse voir les deux visages* : PS 3

Nature : « conjonctive circonstancielle » ou « subordonnée circonstancielle » ou « subordonnée finale »

Fonction : complément circonstanciel (C.C) de but

On attire l'attention des candidats sur le fait que, dans la terminologie scolaire, l'analyse de la nature et de la fonction d'une proposition subordonnée circonstancielle implique d'indiquer le terme "circonstanciel" à la fois pour préciser la nature de la subordonnée (« conjonctive circonstancielle » ou « subordonnée

circonstancielle») et pour en indiquer la fonction : complément circonstanciel (C.C) de but, de cause....

- Question 3 : Cette question proposait aux candidats de questionner les emplois du présent de l'indicatif et les valeurs activées pour chaque occurrence. Le classement par valeurs étant largement guidé par la consigne, il n'a pas été évalué en tant que tel. Les différentes valeurs (présent de narration, présent fréquentatif, présent gnominique) ont été globalement bien relevées dans les copies. La terminologie universitaire et académique étant vaste, plusieurs appellations ont été acceptées parmi lesquelles :
 - *C'est une femme jeune et belle, elle est en costume de cour* : présent de narration, présent historique, présent de description
 - *Je tourne tous les soirs...* : présent fréquentatif, présent à valeur itérative, présent de répétition, ou présent d'habitude
 - *Le noir n'est pas seulement (...) Il est aussi (...)* : présent de vérité générale ou présent gnominique (ou « omnitemporel » ou « panchronique »)
- Question 4 : on attendait des candidats une analyse de la formation du mot "désœuvrement", la déduction de son sens en langue et l'indication de mots de la même famille. Le repérage en trois éléments (préfixe, radical, suffixe) a été, en général, bien perçu, le découpage a cependant pu fluctuer. Il est à noter que "désœuvrement" présentait une difficulté d'identification du radical. En effet, ce n'est pas le mot "œuvre" qui a servi de base à la dérivation mais davantage une forme verbale d'"œuvrer". La pluralité de sens associée au suffixe "-ment" a par ailleurs conduit de manière erronée certaines analyses à identifier le mot comme un adverbe. Les correcteurs invitent ainsi les futurs candidats à poursuivre leur réflexion lexicale et à parfaire leurs connaissances des principaux préfixes et suffixes et de leur sens. Enfin, l'utilisation de tirets pour distinguer et citer les éléments du mot (*dès- ; -ment*) rend les réponses plus lisibles.

On attendait trois éléments :

- *préfixe ; «dès-»*
- *radical (ou base) « œuvré », « œuvre » ou « œuvrer »*
- *suffixe : «-ment ou (-ement)»*

"Désœuvrement" a pour sens la privation d'emploi ou d'occupation, l'oisiveté. Autre sens possible selon le Robert, « sentiment de malaise » lié à l'absence d'activité.

Mots de la même famille possibles : œuvrer, œuvre, désœuvré, ouvrage, ouvrier, ouvrir, chef-d'œuvre, ouvrable, manœuvre...

- Question 5 : Le questionnement de la cinquième et dernière question portait sur une analyse plus globale d'un extrait de texte de plusieurs lignes, celui d'E. Pireyre. Il était demandé ainsi d'y relever les marques du registre de langue familier. Les difficultés consistaient non tant à relever des éléments mais à les qualifier linguistiquement. Il s'agissait également de déterminer la longueur des segments choisis pour rendre signifiante l'analyse. Ainsi l'extrait "Oui, ben, ça va les Maoris, inutile de sourire." pouvait être étudié élément par élément ou

globalement. Il s'agissait ensuite de synthétiser les remarques pour aboutir à un commentaire concernant les effets produits. Les examinateurs ont accepté plusieurs formulations de l'effet de ces indices du langage familier, qu'il s'agisse d'une syntaxe ou d'une morphologie différente du registre courant de l'écrit (phrase nominale, ça, anglicismes...) :

- une proximité avec le lecteur ce qui rend l'argumentation plus affective.
- une familiarité qui active également le registre comique ; le "merci" en début de deuxième phrase pouvait être interprété comme une pointe d'ironie ;
- une déconstruction plaisante des codes hollywoodiens, le discours jouant également sur la mémoire du lecteur/spectateur

La longueur de l'extrait sur lequel portait le questionnement a mis en difficulté nombre de candidats. Les correcteurs encouragent la réflexion des futurs enseignants concernant l'engagement en tant que sujet-lecteur : en effet, l'identification d'un choix d'écriture n'a d'intérêt que s'il est associé à un sens, à une visée sur le lecteur ou à une perception de celui-ci.

TROISIÈME PARTIE : analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement. Cette année, le questionnement portait sur l'oral et son usage dans l'ordinaire de la classe.

Question 1 : Placée dans la perspective des programmes du cycle 2, la consigne demandait aux candidats d'identifier les objectifs d'apprentissage ciblés par la séance décrite dans les documents d'appui et les compétences développées par les élèves. Il s'agissait pour les candidats de démontrer une compréhension des enjeux de l'enseignement de l'oral. Une liste exhaustive n'étant pas exigible, les réponses synthétiques et explicites ont été valorisées

- **objectifs d'apprentissage visés dans cette séance**

Cette séance intitulée « cercle - oral » est placée au confluent de deux domaines du socle commun : le domaine 1 « Les langages pour penser et communiquer » et le domaine 4 « Les systèmes naturels et les systèmes techniques ». Elle doit permettre aux élèves de :

- décrire et comprendre le monde qui les entoure,
 - développer leur capacité à s'exprimer
 - raisonner et contribuer à leur formation de citoyen
- **compétences d'oral mises en œuvre.**

Les compétences langagières mises en jeu dans cette séance sont les suivantes :

- dire pour être entendu et compris,
- prendre en compte ses interlocuteurs,

- respecter les règles organisant ses échanges,
- écouter pour comprendre des messages oraux,
- relier les informations importantes entre elles,
- décrire, comparer,
- manipuler des formes d'expression et un lexique spécifiques.

Les correcteurs saluent la bonne compréhension et l'analyse pertinente des documents fournis mais ont relevé des confusions entre objectifs d'apprentissage et compétences orales développées par les élèves.

- Question 2 : Il était demandé aux candidats d'identifier les différentes fonctions des interventions de l'enseignante pendant la séance et de les illustrer par des exemples.

Il est possible de caractériser les différentes interventions de l'enseignante en 2 catégories de gestes :

- ceux liés à l'animation du groupe et à la communication,
- ceux liés à la didactique et la pédagogie.

La formulation précise de ces 2 catégories, ni le classement ci-dessus n'étaient attendus. Il s'agissait plutôt de répertorier les gestes et/ou de les analyser. Si cette catégorisation n'était pas attendue des candidats, une explicitation de la visée des interventions de l'enseignante permettait de les répertorier en manifestant une capacité d'analyse :

- **Les gestes relatifs à l'animation du groupe/la communication (gestes de régulation et d'étayage, d'accompagnement de la parole) :**

Ils sont les plus nombreux. Ils visent à ce que tous les élèves participent activement aux échanges.

L'enseignante :

- encourage et valorise les interventions (« d'accord, Alice »),
- réassurance (« vas-y Françoise »),
- régule les prises de parole (« Ilona ? » ; « Myriam elle veut répondre parce qu'elle n'a rien dit »),
- contrôle la frustration de ceux qui veulent toujours intervenir (« gardez vos idées dans vos têtes »),
- recentre certains propos (« donc de quoi tu parles ? ») et invite les élèves à mieux s'inscrire dans le fil du propos collectif,
- recentre sur l'objet d'étude (« moi j'aimerais [...] revenir à ce qu'a dit Samantha au début ») afin que les contenus de savoirs puissent redevenir le sujet central,

- reformule certaines interventions, les restituant au groupe dans une syntaxe plus conforme aux codes d'un oral scolaire et incite à identifier le mot juste (« ça fait de la... »),
- relance certains élèves en les questionnant afin qu'ils complètent, précisent ou argumentent.
 - **Les gestes relatifs à la pédagogie et à la didactique (aide à la transmission des savoirs) :**

L'enseignante (qui s'inscrit dans une démarche d'investigation) :

- présente le sujet et indique l'objet des échanges,
- questionne (« pourquoi ? ») toujours de manière ouverte,
- invite à l'articulation entre les différentes propositions,
- restitue le questionnement, sans le valider,
- demande à certains élèves de pousser leur raisonnement, de préciser leur propos (« elle était restée, c'est-à-dire ? »),
- s'assure que les élèves participent activement et interagissent.

Cette question, ne présentant pas de difficultés particulières, a été bien traitée dans l'ensemble.

- Question 3 : Avec l'appui des documents didactiques présentés dans le sujet, il était demandé aux candidats d'analyser les interventions des élèves lors de la séance proposée.

Sylvie Plane distingue cinq dimensions de l'oral : les dimensions sociales, affectives, linguistiques, interactionnelles et cognitivo-langagières. Elles sont illustrées dans la séance, par exemple :

1. **Dimension sociale** : cet oral est un oral scolaire. Les élèves l'ont bien compris puisqu'ils utilisent un vocabulaire qui s'inscrit dans le registre attendu à l'école, et propre à une séance de sciences (gaz, vapeur, glace, s'évapore, magma...).
2. **Dimension interactionnelle** : l'enseignante, sollicite à plusieurs reprises des élèves qui ne prennent pas la parole (« Jake, qu'est-ce que tu as envie de nous dire sur l'eau ? ») et crée un espace de parole pour certains (« Myriam elle veut répondre parce qu'elle a rien dit »).

D'autre part, dans la situation proposée, les élèves :

- coopèrent (Alice « moi je voudrais dire quelque chose à Ilona »),
- donnent leur avis (« moi je dis que l'eau, on la trouve dans les montagnes »),
- posent des questions (« alors comment l'eau, elle vient l'été ? »),
- apportent une connaissance (« ça fait de la vapeur ! »),
- s'appuient sur les propos de leurs camarades (Samantha : « je ne sais pas si tu te rappelles Tania ; Alice : « j'avais pas pensé à l'idée d'Ilona » ; Ilona « moi je voulais revenir à la question de Lucas »).

3. **Dimension affective** : elle apparaît dans l'expression personnelle de quelques élèves : « tous les jeudis soirs après l'école je vais à la piscine et j'adore ça » (Marion), « c'est mon papa qui me l'a dit » (Samantha), « Moi des fois, je bois l'eau de chez moi » (Myriam) .
4. **Dimension cognitivo-langagière** : le langage aide à construire la pensée, l'oral dans les programmes est un outil au service des apprentissages. Échanger permet d'apprendre et participe à la construction du sens. L'enseignante habitue ses élèves à se servir du langage oral pour penser. Les élèves développent utilisent leurs capacités cognitivo-langagières lorsqu'ils :
 - tâtonnent (« ben euh, je sais pas pourquoi mais..., je ne sais pas trop si c'est ça la réponse mais ... »),
 - se posent des questions (« je pense que c'est normal ? ; comment l'eau, elle vient l'été ? »),
 - synthétisent (« elle a trois formes / elle a l'eau gazeuse / l'eau normale et l'eau en glace »)
 - font des liens entre les connaissances (« à l'exposition, y avait de l'eau ... »).
5. **Dimension linguistique** (Cette 5^{ème} dimension, qui n'apparaît pas dans la séance proposée de manière explicite, est un peu complexe à repérer ds le cadre d'une épreuve en temps limité et sans document complémentaire.) : les énoncés des élèves comportent de nombreuses formulations approximatives (« l'eau normale et l'eau en glace », des hésitations (« mais mais ») (« Heu [...] j'sais pas »), des phrases inachevées (« je n'sais pas pourquoi mais... »). Ces « ratés de l'oral » signalent la difficulté pour les élèves de produire un énoncé qui soit de qualité à la fois dans la formulation et du point de vue du contenu scientifique. Les interventions de l'enseignante visent par contre à l'accompagnement du processus de production orale (« c'est-à-dire ? » « Donc qu'est-ce que vous en pensez ? »).

Les candidats ont démontré de solides connaissances didactiques concernant l'oral. Les correcteurs ont d'ailleurs regretté qu'ils ou elles ne les mettent pas davantage à profit de manière critique pour questionner le bien-fondé de la transposition didactique proposée par l'enseignante. Il aurait ainsi possible de mettre en perspective la mise en pratique au regard des documents didactiques proposés dans le sujet. Par ailleurs, certaines dimensions de l'oral (langagières pour interactionnelles...) ont été confondues par les candidats. Ils ont en revanche apprécié l'absence de surcharge métalangagière parfois déplorée les années passées.

- **Question 4** : Il était demandé aux candidats d'indiquer les formes possibles de traces permettant de conserver les contenus de cette séance uniquement orale. Garder une trace des phases orales permet en effet d'explicitier, de rendre visible et de formaliser la construction des savoirs.

Différentes possibilités pour les candidats :

- Une **trace audio** : enregistrement d'un moment de la séance, de son début (questionnement initial), de la synthèse provisoire des échanges (les quelques idées débattues, les questions en suspens) ;

- Une **trace écrite collective** qui s'attache aux contenus scientifiques : affiche avec les mots-clés, les principales idées, les questions, notes de l'enseignante ou des élèves « secrétaires », sous forme de mots, dessins, schémas, photos ;
- Une trace écrite collective et/ou individuelle qui s'attache **aux compétences langagières** : lexique utilisé par les élèves durant la séance et complété par des apports (séance décrochée), noms, verbes, phrases en lien avec le thème abordé et permettant de s'exprimer dans de telles situations (je pense que, je complète la réponse de, je me pose la question, j'ai expérimenté ...);
- Des **traces écrites individuelles** : premières représentations des élèves, synthèse succincte de la séance, sous forme de mots, dessins, schémas...

Les traces proposées par les candidats étaient le plus souvent intéressantes, variées et justifiées.

1.1.3. Quelques conseils aux candidats

Les épreuves du concours évolueront pour la session 2022 :

1. **L'épreuve écrite disciplinaire de français** (3 heures, coefficient 1) prendra appui sur un texte de 400 à 600 mots. Elle comprendra 3 parties:
 - étude de la langue;
 - lexique et compréhension lexicale;
 - réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci.
2. Les connaissances et compétences évaluées jusqu'à cette année dans la 3^{ème} partie seront évaluées dans la 1^{ère} épreuve d'admission, **l'épreuve de leçon**, qui portera successivement sur le français et les mathématiques. Elle aura pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Les conseils dispensés ci-dessous sont donc à adapter au regard de cette nouvelle épreuve. Ainsi, à titre d'exemple, un seul texte sera soumis à la sagacité des candidats. S'il ne s'agira plus de croiser des textes, une compréhension juste et une interprétation personnelle et argumentée du texte restent des attendus. De même, concernant l'étude de la langue et le lexique, on attend des réponses précises et justes. Ces questions portant sur l'étude de la langue auront également une dimension stylistique et il sera demandé aux candidats de réfléchir à la construction du discours, aux effets recherchés sur le lecteur.

Les candidats sont invités à s'entraîner en temps limité : une bonne gestion du temps permet d'accorder à chacune des parties un temps équilibré. Certaines copies au début prometteur, manifestant des connaissances et des compétences, n'ont pas obtenu une note suffisante pour l'admission car une partie du sujet avait été traité précipitamment. Produire des écrits d'une certaine longueur demande un entraînement régulier, par exemple à partir des annales du concours.

Les meilleures copies ne sont pas nécessairement les plus longues ; en revanche, elles sont claires et explicites et mettent en valeur la capacité de synthèse du candidat.

D'autre part, une présentation et une mise en page soignées favorisent la lecture, notamment en faisant apparaître les différentes parties grâce à des paragraphes séparés par des sauts de lignes ; un graphisme lisible met également en valeur la production du candidat : malgré l'essor du support informatique, on rappelle qu'il s'agit de recruter des professeurs des écoles, amenés dans les situations de classe quotidienne à écrire à la main et à être lus par des élèves : sans aller jusqu'à parler de calligraphie, un graphisme lisible est tout aussi indispensable qu'une présentation soignée, les examinateurs ne pénalisant pas des ratures limitées et propres. Les copies étant scannées pour leur évaluation, une encre de couleur foncée est à privilégier.

ETUDE DE LA LANGUE :

- Cette partie de l'épreuve est discriminante. Or, les connaissances attendues relèvent du niveau de 3^{ème} en français : il est donc indispensable que les candidats s'approprient les connaissances de ce programme, non seulement pour se différencier des autres candidats, mais aussi pour maîtriser des connaissances et des capacités qui leur seront nécessaires pour enseigner efficacement la maîtrise de la langue dans les classes du primaire ; certains candidats se présentent avec un niveau manifestement très faible en grammaire, ce qui ne peut leur permettre d'accéder à l'admissibilité : certaines copies montrent des défaillances sur des connaissances fondamentales : classes et fonctions grammaticales, conjugaison (identification et valeur des temps), segmentation et analyse des propositions, identification des différents types de discours rapportés les années précédentes, principaux procédés de style et sensibilité aux effets produits par le texte littéraire... Nous rappelons qu'il n'y a pas de « question piège » et qu'une préparation rigoureuse peut permettre au candidat de s'assurer un maximum de points, sans passer trop de temps sur cette partie de l'épreuve.

Une lecture attentive de la consigne permet non seulement de répondre à l'ensemble des attentes mais aussi de ne pas perdre de temps dans la rédaction de réponses non attendues ; les candidats sont donc invités à s'en tenir strictement à la consigne pour gagner en efficacité et en clarté. A l'inverse, quand un classement est demandé, l'absence de classement est lourdement pénalisée. Les candidats gagnent à utiliser un tableau, un schéma, des puces pour présenter leur classement ou certaines réponses sans que cet usage ne soit à systématiser pour toutes les réponses. Plus généralement, une réponse structurée gagne en lisibilité et permet de répondre à l'ensemble des attentes ; en outre, le correcteur identifie ainsi plus aisément les connaissances réelles du candidat.

On attire l'attention des candidats sur l'usage du (...) ou [...] parfois utilisé pour gagner du temps : on conseille de limiter cet usage aux citations longues et de bien vérifier que le correcteur comprend ce qui doit être lu ou pas. À titre d'exemple, le candidat qui analysait comme proposition principale l'ensemble de la phrase dans la question 2, pouvait s'abstenir d'en recopier la totalité à condition de préciser explicitement que la proposition principale correspondait à l'ensemble de la phrase ou de citer les premiers et derniers mots de cette phrase.

LEXIQUE ET COMPREHENSION LEXICALE :

L'ensemble des conseils développés concernant l'étude de la langue valent bien évidemment pour l'étude du lexique. Son utilisation en contexte linguistique est évidemment conditionnée aux usages morphosyntaxiques de la langue française. Nous invitons les candidats à penser les deux premières parties de manière coordonnée. Le lexique français est évidemment si riche qu'il paraît délicat de prétendre le connaître exhaustivement. Néanmoins, la fréquentation de textes de

siècles, d'univers et de genres littéraires variés permettra d'étendre le lexique des candidats. De même, l'usage récurrent voire systématique d'outils comme le dictionnaire de langue ou étymologique permettra la construction savante et ordonnée d'un répertoire de mots. Il sera également attendu des candidats qu'ils connaissent les modes de développement du lexique du français : emprunts aux autres langues, dérivation affixale ou parasynthétique, néologismes... De même, une réflexion sur les différents sens possibles d'un mot permettra de questionner les usages littéraires du lexique et donc une lecture approfondie des textes d'auteurs.

RÉFLEXION ET DÉVELOPPEMENT :

Ajout au futur concours, la 3^{ème} partie permet de vérifier la capacité des candidats à proposer une réflexion structurée et argumentée sur une question sociétale. Ce questionnement est suscité par le texte et donc permet également de vérifier la compréhension de celui-ci et son appropriation personnelle.

- Si la juste compréhension du texte demeurera indispensable, il reste qu'un propos qui se contenterait de le paraphraser même s'il manifeste la compréhension littérale, ne répondra pas pleinement aux exigences de l'exercice. Les candidats devront porter un regard distancié sur le texte proposé dans le sujet et mettre en perspective la singularité du point de vue délivré. Pour cela, une bonne maîtrise de certains outils littéraires (genre littéraire, narrateur, personnage, registres, tonalités...) pourra s'avérer précieuse.

- En ce qui concerne la construction du propos proprement dit, la formulation d'une problématique demeure indispensable : le traitement de cette interrogation s'illustre dans la construction du plan personnel qui structure le propos et qui est explicité. Le questionnement posé doit permettre d'appréhender tous les aspects du sujet ; des éléments de réponse sont explicitement proposés dans la conclusion.

- Une introduction a pour fonction d'introduire le propos : il est conseillé de veiller à la concision de celui-ci. Il s'agit de présenter le sujet, la problématique et le plan ; l'analyse des textes est à proscrire à ce stade.

Le développement permettra l'élaboration d'une réponse approfondie et nuancée à la question posée. Le texte présent dans le sujet pourra servir de point de référence autour duquel les candidats proposeront plusieurs arguments liés syntaxiquement de manière cohérente. Les plans dialectiques ou thématiques sont acceptés, pour peu que le discours soit construit de manière cohérente, progressive et logique. Les arguments seront illustrés par des exemples tirés non seulement du texte-source mais également des connaissances personnelles des candidats.

- Les citations qu'elles soient issues du texte présent dans le sujet ou qu'elles concernent des apports personnels sont insérées dans le propos. Une bonne production privilégie les citations courtes ; des références précises et explicites aux textes appuient plus efficacement les propos du candidat qu'une longue citation et laissent davantage de place à l'analyse qui demeure l'essentiel lorsque l'on convoque un texte ; pour éclairer la pertinence de la citation, le candidat peut proposer une brève contextualisation de son origine. Ceci contribue à éclairer le choix de cette citation ou référence au regard de l'idée soutenue.

- La conclusion reprend la problématique et synthétise les réponses apportées ; elle se termine sur une ouverture pertinente.

- L'utilisation de connecteurs logiques met en valeur le cheminement de la pensée et rend le raisonnement plus lisible. Les liens d'opposition ou de continuité entre les arguments et les exemples sont ainsi mis en relief.

- La rédaction de l'introduction et de la conclusion doit bénéficier d'une attention toute particulière de la part du candidat.

• Enfin, il est inutile de rapporter tous les propos à la pédagogie : il n'y a pas d'attendus pédagogiques systématiques dans cette partie de l'épreuve. En conclusion, les copies qui se démarquent de manière positive manifestent des qualités de méthode, une réflexion pertinente, une bonne maîtrise des outils d'analyse littéraire, une capacité à s'exprimer clairement.

La connaissance des textes officiels et des ressources récentes accessibles sur le site *Éduscol* (notamment programmes, attendus de fin de cycle, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, guides tels que *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle*, *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle*, *Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et au CE1*, *Vademecum Le pilotage des classes dédoublées 100% de réussite en CP*, *recommandations du 26 avril 2018 pour renforcer la maîtrise des fondamentaux (lecture, grammaire et vocabulaire)*) demeure indispensable. Les enjeux, les objectifs et les spécificités du cycle 2 semblent méconnus de bon nombre de candidats : les activités proposées, les grilles de correction citées étaient plutôt des outils de cycle 3. De nombreux candidats ont procédé à des inventaires de sous-compétences et n'ont pas effectué d'analyse globale des documents pour identifier les grands domaines de compétences. Il convient d'éviter l'effet catalogue lorsque les compétences sont répertoriées. On préférera faire des choix pour développer le propos et la réflexion sur certaines d'entre elles, jugées majeures. Lors de la préparation de l'épreuve, les candidats pourraient constituer et capitaliser pour eux-mêmes un répertoire diversifié d'activités possibles au service des différentes compétences en prenant appui sur les ressources institutionnelles. Ils veilleront à percevoir une activité dans son contenu mais aussi dans son organisation (durée, fréquence, etc.).

De manière générale, les connaissances didactiques des candidats restent à approfondir. L'épreuve vise à expliciter des choix didactiques et à en montrer à la fois la pertinence et les limites. Les affirmations et les analyses sont argumentées dans un langage clair qui gagnera à se méfier d'un jargon pédagogique non maîtrisé. Les copies qui se distinguent sont celles qui articulent les propositions d'activités avec l'objectif d'apprentissage qu'elles cherchent à atteindre.

Les candidats s'appuient sur l'ensemble des documents pour répondre aux questions : à titre d'exemple, un document annexe n'est pas un document superflu. Les examinateurs ont valorisé la capacité à prendre parti, à se positionner clairement autrement que par des considérations générales et consensuelles sur l'école, ce qui suppose notamment de développer une veille, une vigilance sur les problématiques de l'École en général pour enrichir l'argumentation. Une prise d'appui authentique sur des observations dans des classes, une bonne représentation de l'élève et une bonne connaissance de l'enfant favorisent la nécessaire mise à distance lorsqu'il s'agit d'examiner les questions de didactique. Observer des pratiques de classes sur support vidéo peut également aider : *Canopé* propose des supports intéressants qui peuvent aider à mettre en œuvre la différenciation pédagogique ou les usages du numérique par exemple.

REMARQUES GENERALES :

Les propos polémiques ou revendicatifs (effectifs trop nombreux...) ne sont pas à leur place dans une copie de concours.

La mission de professeur des écoles peut être exercée par un homme ou par une femme ; les candidats éviteront de les désigner systématiquement par le pronom féminin.

Enfin, concernant la qualité de la langue écrite, évaluée sur 5 points pour l'ensemble de la copie, on invite les candidats à porter une attention particulière aux accents et aux virgules ; une bonne gestion du temps permet une relecture attentive, voire plusieurs relectures portant sur des points précis : accords, ponctuation, accent, notamment. Les candidats veilleront à apporter du soin à leur graphisme, conscients de son caractère modélisant dans la classe. Le niveau de langue doit également correspondre aux attentes d'un concours qui vise à recruter des professeurs des écoles : les propos familiers desservent donc le propos des candidats. Enfin, certains points syntaxiques doivent être revus, comme la maîtrise de l'interrogation indirecte.

1.2. Épreuve écrite de mathématiques

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 13 points ;
2. Deuxième partie : 13 points ;
3. Troisième partie : 14 points.

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

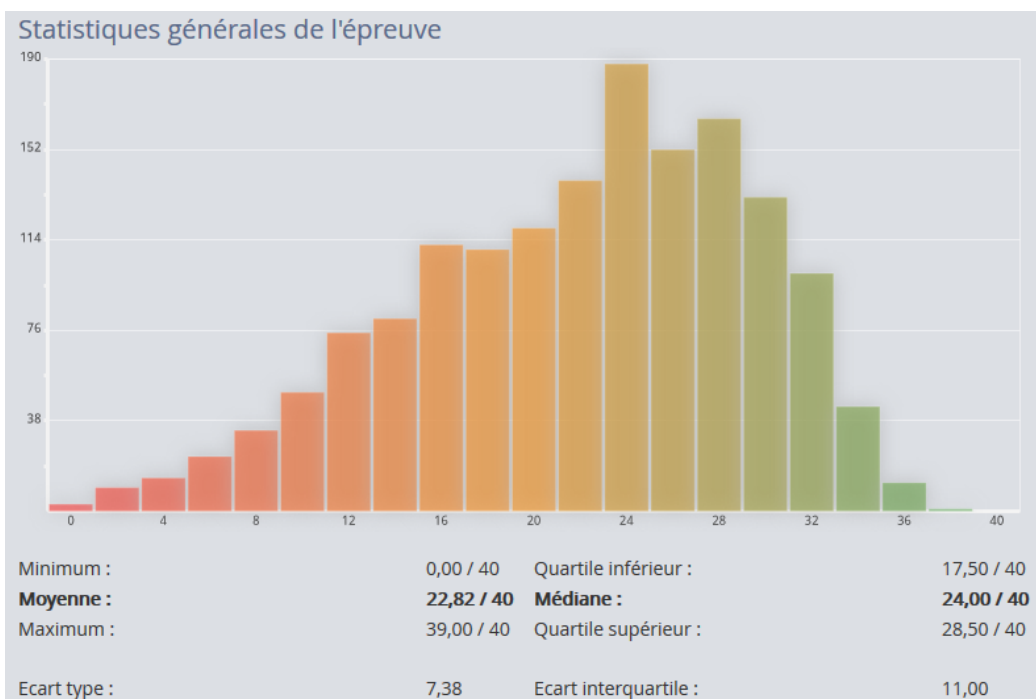
Finalités :

- Évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;
- Évaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions ;
- Évaluer la capacité à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Le cadre de référence des épreuves écrites est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1564 candidats ont composé en Mathématiques : 988 pour les concours publics, 576 pour les concours privés. Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction. Le diagramme statistique suivant apporte des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues à l'ensemble des concours :



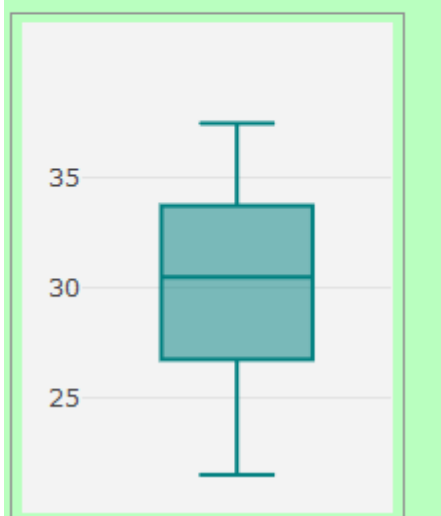
Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve de Mathématiques selon le type de concours :

Concours	Nombre de copies	Moyenne sur 40
CRPE externe public	854	23,23
CRPE externe privé	505	23,44
CRPE externe public spécial langue régionale	38	19,67
CRPE externe privé spécial langue régionale	14	19,96
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	18	15,15
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	5	16,9
2 ^d CRPE interne privé	39	19,99
3 ^e CRPE public	91	20,51
<i>Total</i>	<i>1564</i>	<i>22,82</i>

Les éléments statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues par les candidats admissibles aux épreuves orales.

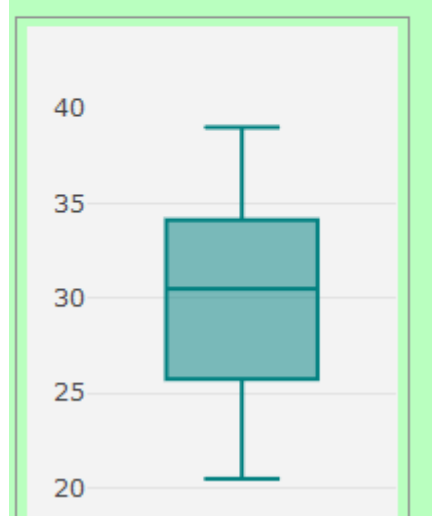
Concours Externe Public

Ecart type :	2.97
Q1 :	28.50
Médiane :	30.50
Q3 :	32.50
Minimum :	21.50
Maximum :	37.50



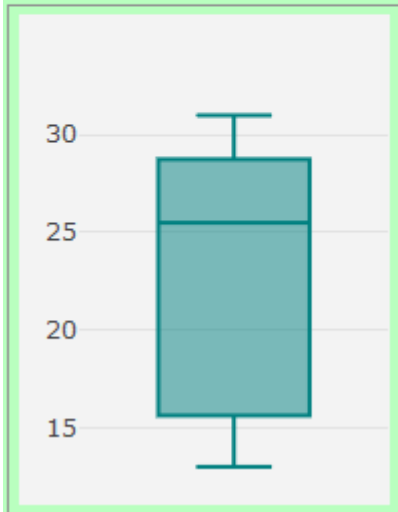
Concours Externe Privé

Ecart type :	3.43
Q1 :	27.50
Médiane :	30.50
Q3 :	32.50
Minimum :	20.50
Maximum :	39.00



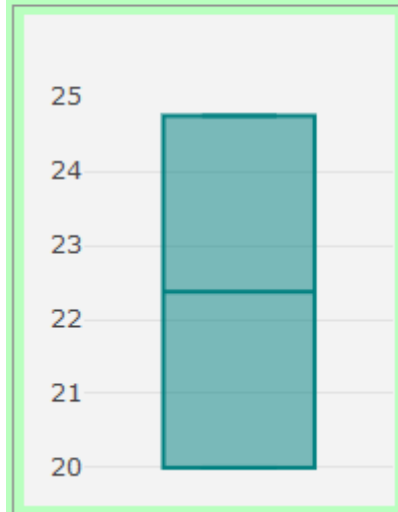
Concours Externe Public Spécial Langue Régionale

Ecart type :	5.93
Q1 :	16.50
Médiane :	25.50
Q3 :	28.00
Minimum :	13.00
Maximum :	31.00



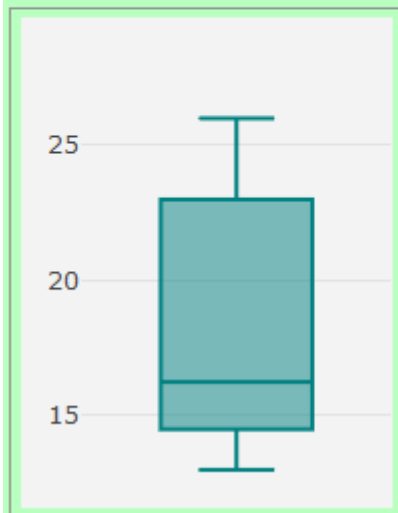
Concours Externe Privé Spécial Langue Régionale

Ecart type :	2.38
Q1 :	N.A.
Médiane :	22.38
Q3 :	N.A.
Minimum :	20.00
Maximum :	24.75



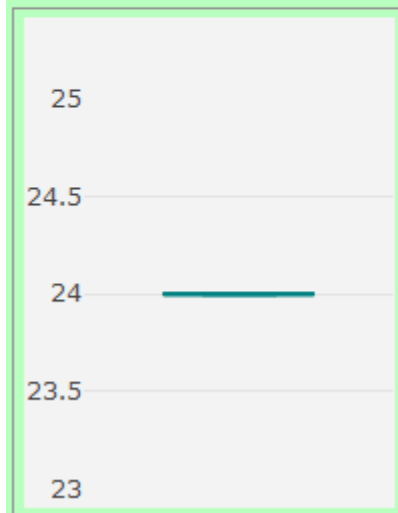
Concours Externe Privé Spécial Langue Régionale Diwan

Ecart type :	4.37
Q1 :	15.00
Médiane :	16.25
Q3 :	22.00
Minimum :	13.00
Maximum :	26.00



2^d Concours Interne Public Spécial Langue Régionale

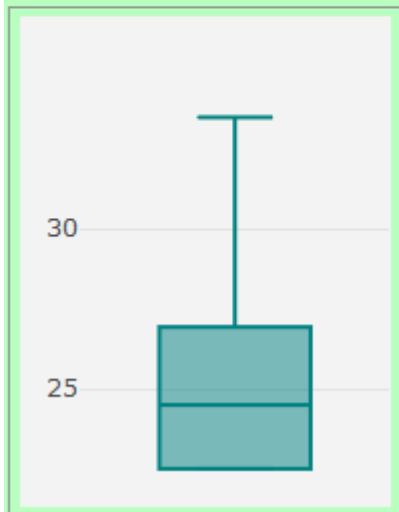
Ecart type :	0.00
Q1 :	N.A.
Médiane :	24.00
Q3 :	N.A.
Minimum :	24.00
Maximum :	24.00



NB : Un seul candidat a été déclaré admissible.

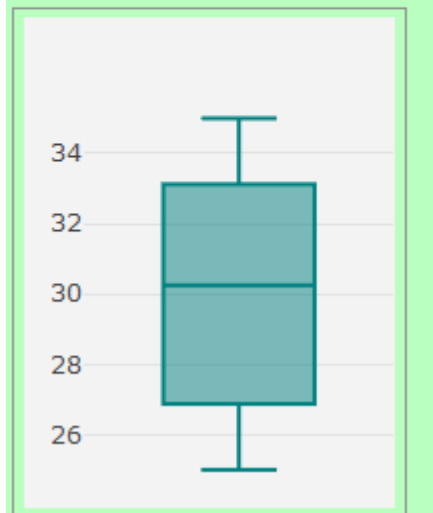
2^d Concours Interne Privé

Ecart type :	3.47
Q1 :	22.50
Médiane :	24.50
Q3 :	24.75
Minimum :	22.50
Maximum :	33.50



3^e Concours Public

Ecart type :	3.02
Q1 :	27.50
Médiane :	30.25
Q3 :	32.50
Minimum :	25.00
Maximum :	35.00



1.2.2. Analyse du sujet

Le sujet de Mathématiques de la session 2021 comporte trois parties, les deux premières couvrant une grande partie du programme de collège et permettant de vérifier que le candidat possède de solides compétences mathématiques de base. Dans la troisième partie, l'épreuve fait appel à des connaissances variées et mobilise des capacités d'analyse et de réflexion nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, exigeant une bonne connaissance des démarches et concepts pédagogiques ou didactiques.

Les moyennes par exercice sont les suivantes :

Partie 1 : 9,1 sur 13

Partie 2 : 8,2 sur 13

Partie 3 : 6,5 sur 14

Jusqu'à 5 points pouvaient être retirés si la présentation, la clarté des explications, la correction de l'expression écrite sur le plan de la langue française (orthographe et syntaxe) et du langage mathématique (précision, rigueur, notations et écritures) n'étaient pas à la hauteur des attendus.

Ces moyennes ne reflètent pas la très grande disparité des productions : on a constaté, comme les années précédentes, une certaine faiblesse des connaissances mathématiques chez un certain nombre de candidats, tandis qu'un grand nombre de candidats font preuve d'une très bonne maîtrise des capacités évaluées. Il est à noter

que 91 sur 1564 candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10/40, éliminatoire.

PREMIÈRE PARTIE :

La première partie du sujet était consacrée à différents questionnements d'optimisation pour une entreprise : coûts de fabrication, de conditionnement, de fonctionnement et de livraison. Les compétences mobilisées étaient nombreuses et variées : calculer (calculs de volumes, conversions, proportionnalité, expression littérale), représenter (lectures graphiques), raisonner (conjecturer, élaborer une démarche de résolution)...

Cette première partie a été plutôt bien réussie par de nombreux candidats, mais certains ont montré des lacunes sur des savoir-faire élémentaires tels que les conversions d'unités (en particulier pour les volumes) et les arrondis (avec une mauvaise utilisation du signe \approx et une apparente confusion entre valeur exacte et valeur approchée). Une difficulté récurrente a été relevée sur l'optimisation du positionnement des boîtes, avec un raisonnement souvent incomplet pour justifier le résultat fourni. D'autre part, les augmentations en pourcentage ont été souvent calculées correctement mais sans le recul attendu avec la maîtrise du coefficient multiplicateur et des propriétés qui peuvent en être déduites. Enfin, la modélisation algébrique pose toujours la difficulté de l'interprétation finale dans le contexte lorsqu'on attend une conclusion sur des valeurs entières.

DEUXIÈME PARTIE :

La deuxième partie du sujet proposait trois exercices indépendants permettant de couvrir certains éléments du programme de cycle 4 non mobilisés dans la partie 1. L'exercice 1 portait sur les probabilités, autour d'un dé truqué et d'un dé équilibré. L'exercice traitait de géométrie dans l'espace, mobilisant le théorème de Pythagore et la réalisation d'un patron de pyramide. L'exercice 3 proposait d'analyser deux programmes de calcul présentés dans le contexte du logiciel Scratch pour mobiliser le calcul numérique et algébrique.

Cette deuxième partie a été dans l'ensemble assez bien réussie. Le premier exercice sur les probabilités a toutefois été souvent traité de façon incomplète, montrant une grande hétérogénéité du niveau des candidats dans ce domaine, certainement due à la difficulté liée à la situation non-équiprobable, et à la complexité d'étudier la somme de deux dés. L'exercice de géométrie a été assez bien réussi, sans difficulté particulière, bien que de nombreux candidats ne soient pas conscients qu'on ne peut obtenir une valeur exacte à partir d'un calcul utilisant une valeur approchée. Le troisième exercice, de facture très classique, a également été assez bien réussi, bien que que le vocabulaire mathématique soit souvent utilisé de façon incorrecte (confusion entre expression et équation) et que le calcul littéral reste une difficulté majeure pour la plupart des candidats quand il doit être utilisé pour réaliser une démonstration.

TROISIÈME PARTIE :

Cette partie était constituée de quatre situations indépendantes, mobilisant des notions d'analyse didactique. La première situation portait sur une activité proposée au cycle 3 autour de la réalisation d'une règle graduée en quarts d'unité, demandant d'analyser quelques erreurs caractéristiques d'élèves liées à des applications de procédures inadaptées. La deuxième situation portait sur la symétrie axiale au cycle 3, avec usage d'un quadrillage pour réaliser une figure complexe, demandant d'analyser les enjeux de l'activité puis d'analyser réussites et erreurs présentes dans diverses productions d'élèves. La troisième situation portait sur une résolution de problème numérique à plusieurs étapes au niveau cycle 2., demandant d'analyser des productions d'élèves et de proposer des pistes de remédiation. La quatrième et dernière situation relevait du cycle 1 et mobilisait l'aspect ordinal du nombre, et sollicitait un travail de réflexion sur les paramètres didactiques de l'activité.

La première situation a été assez bien étudiée par les candidats, sans difficulté majeure, mais on a pu relever un certain nombre d'imprécisions ou d'erreurs (graduation au lieu d'unité, fraction uniquement conçue comme étant inférieure à 1).

La deuxième situation a en revanche mis en évidence chez de nombreux candidats une méconnaissance du vocabulaire géométrique et en particulier celui des transformations (axe de symétrie et non ligne centrale, droite et non trait, symétrie axiale et non retournement, translation et non déplacement). La notion même de « variable didactique » ne semble pas comprise de certains candidats.

Pour la troisième situation, de trop nombreux candidats n'ont visiblement pas bien appréhendé la compétence « modélisation ». Un résultat correct est souvent interprété comme traduisant la maîtrise d'une compétence alors que la démarche ne correspond pas. La représentation en barres servant de support à la modélisation de problèmes ne semble pas connue de nombreux candidats.

La quatrième situation n'a pas posé de difficulté particulière, mais la démarche d'« énumération » semble mal perçue, et quelques confusions ont été relevées entre ordinal et cardinal.

Cette troisième partie de l'épreuve a été celle pour laquelle les candidats ont éprouvé le plus de difficultés. Ils manquent de méthode et de recul dans l'analyse des situations, se contentant de décrire les productions d'élèves. Ils n'apportent pas forcément la réponse à la question attendue et développent des explications longues, confuses ne mettant pas en évidence les points essentiels attendus.

SUR L'ENSEMBLE DE LA COPIE :

Le sujet était assez complet, couvrant bon nombre des principales notions mathématiques dans différents champs, incluant les différents outils informatiques. Les candidats ont dans l'ensemble bien géré leur temps pour aborder les trois parties. Dans l'ensemble, le sujet attendait une réelle maîtrise des notions mathématiques au programme du collège, à laquelle les candidats ne semblent pas s'être tous préparés, en particulier en géométrie. De nombreux candidats manquent toutefois de rigueur dans l'écriture des signes et symboles mathématiques (les trois quarts des candidats sont sanctionnés sur cet aspect) et dans les raisonnements mathématiques. D'autre part, la clarté et la précision de l'expression écrite des candidats était particulièrement sollicitée sur l'analyse didactique. De nombreux

candidats éprouvent des difficultés à répondre clairement, précisément et de façon synthétique aux questions posées : le manque de rédaction (dans les parties 1 et 2) ou de clarté (dans la partie 3) sont des défauts encore trop souvent présents. La langue française est généralement maîtrisée de façon satisfaisante, mais dans certaines copies figurent des fautes d'accord inquiétantes, ou des structures syntaxiques incohérentes.

1.2.3. Quelques conseils aux candidats

Les connaissances du programme de collège doivent être bien maîtrisées, en particulier en ce qui concerne le vocabulaire et les notations mathématiques, et ainsi que les théorèmes et propriétés, dans tous les domaines mathématiques. La bonne connaissance de la nature des nombres et de leurs différentes écritures est indispensable. Le domaine « grandeurs et mesures » doit être maîtrisé (reconnaitre la grandeur qui est en jeu, connaître les formules d'aires et de volumes, utiliser les unités et maîtriser leur conversion). Les notions géométriques (transformations, espace et orthogonalité) doivent être maîtrisées avec un niveau permettant un recul suffisant bien au-delà des programmes du primaire. Le calcul algébrique doit être bien travaillé, en tant qu'outil de modélisation, de démonstration ou de résolution. L'algorithmique est un thème à travailler, avec le support du logiciel Scratch. Les calculs doivent être clairement organisés et présentés, et leurs conclusions doivent s'articuler de façon cohérente avec les résultats. Les signes = ou \approx doivent être utilisés à bon escient, ainsi que les unités bien adaptées, selon les circonstances : ce sont des erreurs trop récurrentes et sanctionnées, de même que les notations géométriques (distance, segment, droite). Les candidats doivent maîtriser la logique et le raisonnement (sous diverses formes : par l'absurde, disjonction de cas, contre-exemple..., en passant par une phase de recherches dans le cas d'une question inédite ou non guidée) et être capables d'élaborer et de rédiger une démonstration claire et rigoureuse, tant dans le cadre algébrique que géométrique.

Il est également attendu une bonne connaissance des programmes de l'école primaire en particulier sur les situations d'analyse didactique : il convient alors de se détacher de ses propres démarches mathématiques pour se placer au niveau de celles de l'élève, et d'adopter un regard d'enseignant. La lecture de documents ressources publiés sur Eduscol peut s'avérer particulièrement utile pour identifier un certain nombre de démarches didactiques incontournables ancrées dans une progressivité des apprentissages. Il est conseillé de s'exercer à l'analyse de différentes procédures et d'erreurs caractéristiques d'élèves, d'envisager des pistes de remédiation, et d'être en mesure de s'appuyer sur la terminologie didactique adéquate. On attend des candidats des réponses précises, claires et rigoureuses.

Les candidats doivent soigner l'écriture (sur les plans calligraphique, orthographique et syntaxique) et porter une attention particulière à la présentation et à la rédaction de leurs réponses, dans le souci d'une recherche de clarté. Ils doivent s'assurer que leur conclusion répond à la question initiale, (les calculs seuls ne pouvant pas toujours suffire pour certaines questions) : on attend souvent une interprétation du résultat que certains candidats négligent. Lorsqu'il s'agit de comparer des productions d'élèves, une présentation structurée dans un tableau s'avère pertinente. Dans les questions de didactique en particulier, les candidats doivent apporter des réponses précises, claires et concises. Sur l'ensemble de la composition,

on attend qu'ils fassent preuve de la plus grande rigueur dans leurs raisonnements, dans l'emploi des théorèmes (sens direct, réciproque ou contraposée), dans l'usage des notations et du vocabulaire mathématique, ainsi que d'une grande clarté dans leurs explications. Même si ce n'est pas toujours mentionné, toute réponse doit être justifiée : il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la méthode doit primer sur le résultat.

En conclusion, pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base solide en mathématiques ;
- avoir un minimum de connaissances didactiques et pédagogiques en mathématiques et une bonne connaissance des programmes du primaire ;
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur mathématique une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique ;
- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant, prendre l'initiative de faire des schémas en appui de la réponse rédigée ;
- bien cerner l'enjeu de la question, en s'attachant à la bonne compréhension des consignes « décrire », « analyser », « conjecturer », « justifier » ...
- s'exprimer clairement et simplement à l'écrit, en soignant sa graphie
- être synthétique ;
- savoir adopter une stratégie lors d'une épreuve de concours : lire attentivement les consignes, ne pas passer trop de temps sur une seule question (en particulier sur les exercices indépendants de la partie 2), gérer le temps de l'épreuve sur les trois parties, prendre le temps d'une relecture attentive, organiser sa copie.

1.3. Épreuve écrite en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Durée : 3 heures

Notation : 40 points

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Épreuve :

- Commentaire guidé d'un texte en langue régionale ;
- Traduction en français d'un passage du même texte.

1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 76 copies ont été remises, ce qui indique une baisse significative de la participation effective aux concours par rapport aux sessions précédentes.

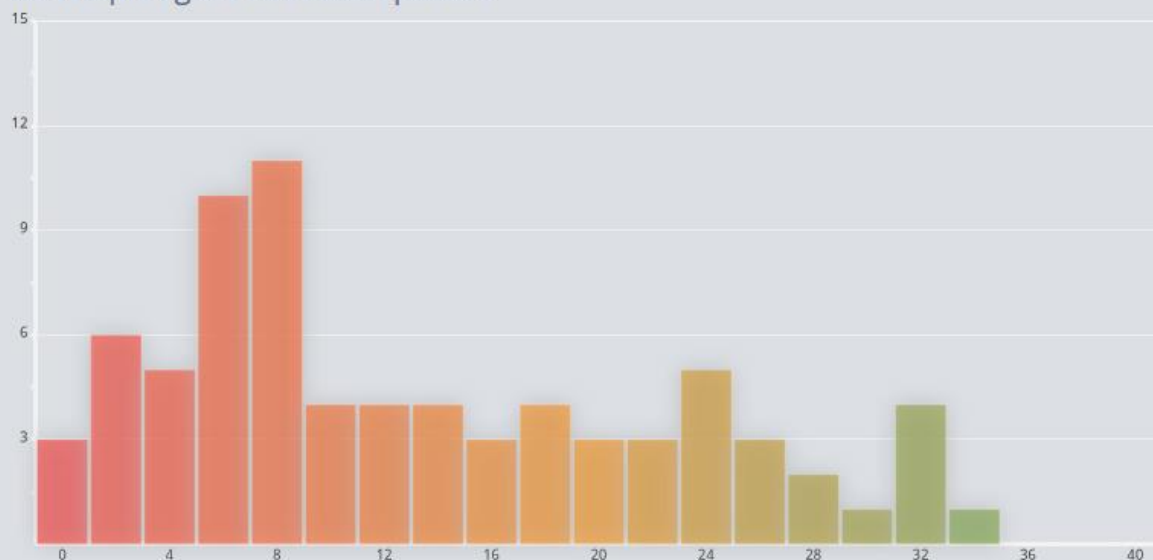
Concours	Nombre de copies	Moyenne sur 40
CRPE externe public spécial langue régionale	39	12,34
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	5	14,16
CRPE externe privé spécial langue régionale	14	8,9
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	18	22,87
Total	76	14,32

La moyenne des copies corrigées est de 14,32/40, soit 7,16/20. Cette note confirme le fléchissement des résultats constaté lors des sessions précédentes sur l'épreuve de langue régionale. L'examen du détail des notes montre en outre que 37 copies ont obtenu une note inférieure ou égale à 10/40, éliminatoire.

Notes sur 40	0 à 10	10,01 à 20	20,01 à 30	30,01 à 40
Nombre de copies	37	17	16	6

Le diagramme statistique suivant montre la répartition des notes obtenues par les candidats à l'ensemble des concours spéciaux en langue régionale.

Statistiques générales de l'épreuve

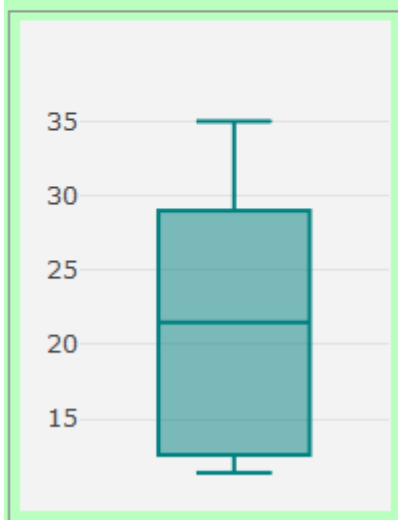


Minimum :	0,75 / 40	Quartile inférieur :	7,04 / 40
Moyenne :	14,32 / 40	Médiane :	11,05 / 40
Maximum :	35,00 / 40	Quartile supérieur :	22,15 / 40
Ecart type :	9,36	Ecart interquartile :	15,11

Les éléments statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues par les candidats admissibles aux épreuves orales.

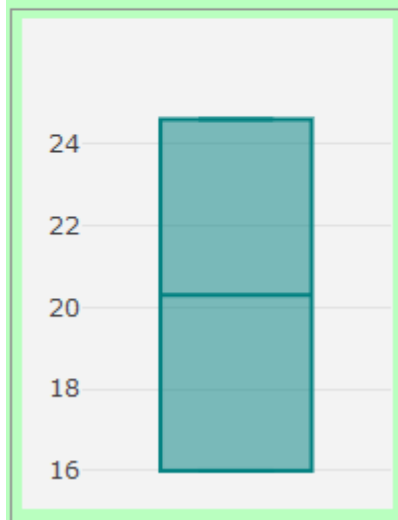
Concours Externe Public Spécial Langue Régionale

Ecart type :	7.57
Q1 :	13.00
Médiane :	21.50
Q3 :	27.00
Minimum :	11.40
Maximum :	35.00

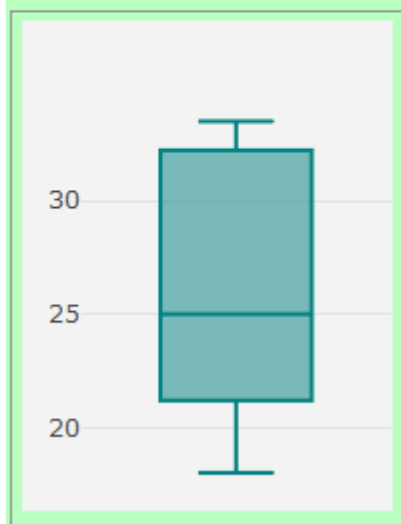


Concours Externe Privé Spécial Langue Régionale

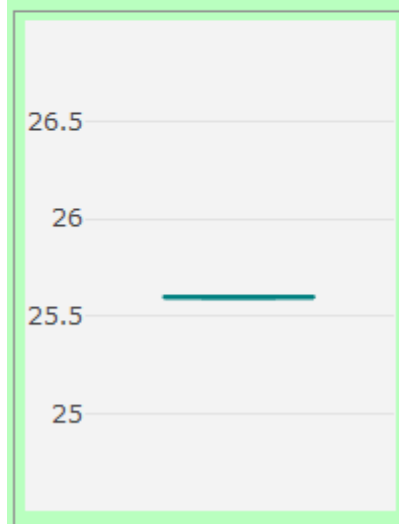
Ecart type :	4.30
Q1 :	N.A.
Médiane :	20.30
Q3 :	N.A.
Minimum :	16.00
Maximum :	24.60



Ecart type :	4.96
Q1 :	22.25
Médiane :	25.00
Q3 :	31.80
Minimum :	18.00
Maximum :	33.50



Ecart type :	0.00
Q1 :	N.A.
Médiane :	25.60
Q3 :	N.A.
Minimum :	25.60
Maximum :	25.60



NB : Un seul candidat a été déclaré admissible.

1.3.2. Attendus de l'épreuve

L'épreuve écrite de langue régionale vise à évaluer la maîtrise de la langue bretonne des candidats et leur compréhension de la culture associée. Dans les deux exercices – le commentaire guidé et la traduction –, ils doivent montrer qu'ils sont capables, d'une part, de comprendre un texte long et exigeant, d'y saisir des significations implicites et des nuances fines et, d'autre part, de s'exprimer d'une façon courante en utilisant la langue de façon flexible, efficace et pertinente dans le registre adapté. Le support proposé est un extrait de roman, nouvelle ou récit, classique ou contemporain, choisi pour la qualité de sa langue, son contenu culturel et sa valeur littéraire. Il est accompagné de questions. C'est à partir de la compréhension du texte, et de ses éléments tant explicites qu'implicites, que les candidats doivent construire leurs réponses et affirmer leur maîtrise des compétences attendues en langue bretonne.

Dans la première partie, le jury attend des candidats que, pour chaque question, ils rédigent une réponse développée et argumentée, s'appuyant sur le texte et prenant en compte les repères culturels qui s'y rapportent. Dans son évaluation des compétences langagières du candidat, une réponse sommaire ou la simple citation d'extraits du texte ne permet pas de juger de la compréhension du document et de la capacité du candidat à s'exprimer dans un breton correspondant aux attentes du concours. Pour chaque question, la moitié des points est attribuée à la qualité et à la correction de la langue. Aucun point n'est accordé à la langue lorsque la réponse est erronée ou indigente.

L'exercice de traduction permet d'apprécier la compréhension fine des candidats en langue bretonne ainsi que leur capacité à restituer le sens du texte en français, montrant ainsi leur compétence d'expression dans une langue dont le jury attend qu'elle soit précise et de qualité.

1.3.3. Analyse du sujet

Le passage proposé au commentaire est un extrait de « Ur Sadornvezh Pentekost » (« Un samedi de Pentecôte ») de Charlez Ar Gall (1921-2010), nouvelle publiée dans le premier numéro de la revue Brud en 1957. Surtout connu comme homme de média – il a animé des émissions en langue bretonne, à la radio et à la télévision – Charlez Ar Gall était aussi un homme de plume. animateur des revues Brud et Ar Falz, il a publié dans divers genres : études ethnographiques, critiques littéraires, récits, chroniques d'actualité, poèmes, chansons, fictions. Excellent connaisseur du monde rural, il dépeint ici une querelle familiale dans une ferme « entre Daoulas et Le Faou » avec, en toile de fond, le syndicalisme paysan des années 1950.

A l'heure du dîner, le ton monte chez les Caradec, à la ferme de Ti-Gwenn. Katou, fatiguée de voir son mari absorbé dans la lecture des tracts syndicaux qui s'entassent dans la maison, se met en colère : il ferait mieux de jeter cette paperasse et de manger sa soupe. Mais Chob ne comprend pas la réaction de son épouse. Ces documents valent mieux que sa soupe, car ils dessinent la possibilité d'un avenir meilleur pour les petits agriculteurs. Il est donc bien décidé à répondre à l'appel de la fédération et promet que, demain avant l'aube, il sera sur la route avec ses camarades. Or, le lendemain matin, chacun vaque au soin des bêtes et aux corvées de la ferme. Tandis qu'il descend au lavoir chercher une lessive, Visant, le vieux valet, repense avec nostalgie à sa vie du temps du père Caradec. La colère passée, le jeune maître fera-t-il vraiment ce qu'il a dit ? Visant, qui ne voit en lui qu'un fanfaron, semble en douter.

Ecrivain de langue bretonne soucieux de dépeindre un monde paysan en pleine mutation, Charlez Ar Gall met en scène un drame familial qui figure la tension entre fidélité à un modèle traditionnel et aspirations à l'amélioration des conditions de vie. Les deux époux confrontent des visions apparemment incompatibles, et pourtant cohabitent sous le regard du vieux valet, témoin silencieux mais perspicace des changements qui affectent la ferme de Ti-Gwenn. Ecrite dans « un style vigoureux, nourri de la sève du breton authentique, parlé aux confins de la Cornouaille et du Léon, à la pointe du Finistère, sans renier cependant les vertus de la tradition littéraire ou lettrée de langue bretonne » (F. Favereau), la nouvelle plonge le lecteur dans le quotidien de la famille Caradec, par des dialogues vivants et des descriptions fines de la vie rurale et des travaux de la ferme.

Ce texte, écrit dans une langue de grande qualité, permettait donc de bien évaluer les compétences des candidats en compréhension et en expression. Au fil du questionnaire, les candidats devaient :

explicitement les raisons du conflit qui oppose les protagonistes ;

présenter et expliquer les épisodes du récit ;

faire le portrait des personnages et expliquer leurs intentions ;

expliquer les changements qui ont touché la Bretagne rurale d'après-guerre, tels qu'évoqués dans le texte.

1.3.4. Remarques sur les copies des candidats

COMMENTAIRE GUIDÉ D'UN TEXTE EN LANGUE BRETONNE :

L'un des intérêts du texte, au-delà de ses qualités littéraires, est que son commentaire nécessitait d'associer les compétences langagières (lire et comprendre ; écrire) à des compétences culturelles. Avec pour toile de fond « la fin des terroirs » (E. Weber), Charlez Ar Gall décrit à l'échelle d'une ferme la façon dont des petits paysans ont vécu les mutations du monde rural dans les années 1950-1960. Pour ce faire, il articule le conflit autour de personnages aux caractères marqués, décrit avec précision la vie rurale (l'environnement de la ferme, l'alimentation, le soin des bêtes) et donne vie à son récit par la richesse de ses expressions imagées (« sunañ arc'hant diwarnomp », « deuet ponner-glev gant an oad » ou « amzer he deus bet ar soroc'hell da goll hec'h avel »). Le texte nécessitait donc, pour accéder à une compréhension fine, d'articuler la langue à des connaissances culturelles relatives à l'environnement rural et à la société paysanne bretonne. C'est autour de cette exigence que se sont structurées les disparités de réussite entre les candidats.

Les bonnes copies sont celles qui ont su allier un haut niveau de compréhension à de solides qualités d'expression. Les meilleurs candidats se sont démarqués par la clarté de leur propos, c'est-à-dire leur aptitude à proposer, dans un excellent breton, des explications structurées, répondant aux questions de façon détaillée et approfondie. Le jury a su apprécier des réponses bien organisées, développées et précises, rédigées dans une langue claire et d'un haut niveau de correction. Les meilleures copies se sont distinguées en combinant la netteté de l'explication et la qualité de l'expression, soutenue par une syntaxe élaborée et un vocabulaire riche et personnel.

Le jury a relevé, par exemple :

- l'emploi judicieux de la syntaxe de langue bretonne : à la question « Piv a yello da gerc'had gwalc'hadenn Katou e-kichen al lenn ? », la réponse « Visant a yello da gerc'had gwalc'hadenn Katou » respecte l'organisation syntaxique du breton, qui attend que l'énoncé commence par l'élément qui répond à l'interrogation correspondante ;
- l'emploi pertinent des prépositions conjuguées : « diwarne », « hervezi », « evitañ » ;
- des expressions idiomatiques ou imagées : « Tri mil inervet eo gant Chob », « Evit Visant ne c'hell Chob nemet kas e stal da stalig hag e stalig da Genetra », « Freuziñ ha n'eo ket eostiñ a raio Chob! ».

A l'inverse, les copies défailtantes souffraient à la fois d'un défaut évident de compréhension du texte et d'une maîtrise de la langue nettement insuffisante compte tenu des attentes du concours. La plupart de ces copies contenaient plusieurs des caractéristiques suivantes :

- compréhension superficielle ;
- réponses lapidaires ou hors-sujet ;
- réponses peu ou mal argumentées ;
- structuration insuffisante des idées ;
- expression écrite laborieuse et imprécise ;
- pauvreté du lexique ;
- syntaxe défailtante.

Le jury rappelle qu'il attend des candidats qu'ils donnent une réponse aux questions, et qu'ils argumentent en s'appuyant de références au texte. La simple paraphrase est un frein à l'évaluation réelle du niveau de langue, et ce travers a pénalisé bien des candidats.

Comme lors des sessions précédentes, la compréhension fine du texte en lien avec les repères culturels s'est révélée particulièrement discriminante. Une lecture superficielle, faisant abstraction des indices qui ancrent le récit et ses personnages dans une réalité culturelle, a induit en erreur nombre de candidats. Pourtant, Charlez Ar Gall ponctue son texte de références diverses : culture matérielle, vie quotidienne de la ferme, travaux des champs, syndicalisme agricole. Ce sont autant d'indices à la disposition des candidats leur permettant d'identifier le contexte et de démontrer leur compréhension du texte. Trop souvent, les candidats n'ont pas pu proposer une réponse juste, par méconnaissance de ces repères, ou parce qu'ils n'ont pas su relever les indices pertinents et faire du lien entre eux. Parfois, les candidats ont identifié des repères, mais n'ont pas su en tirer parti pour montrer qu'ils avaient compris le texte et construire leur réponse.

Le lien entre indices textuels et repères culturels était particulièrement nécessaire pour identifier les personnages, leur position et leurs relations. Ainsi, « he gwaz » pose Katou et Chob en tant que couple marié. Visant, en plus d'être qualifié de « mevel », reçoit des ordres et accomplit les tâches qui incombent à un valet de ferme. « Korf paour Chob kozh » permettait de différencier père et fils et de situer les changements survenus depuis la mort du père Caradec. Faute d'attention à ces indices, nombre de candidats n'ont pas su identifier les relations entre les personnages – mari-femme, maître-valet, père-fils –, générant des confusions à l'origine de nombreux contresens. Certains candidats ont ainsi développé leur propos autour d'une relation mère-fils entre Katou et Chob, ou ont expliqué que c'est Katou qui était investie dans le syndicat.

Une clarification du statut de chacun – dans le récit, dans la famille, dans l'organisation de l'exploitation – était le prémisses d'une bonne compréhension, permettant d'apporter des réponses précises et référencées. Dès lors, on attendait des candidats qu'ils expliquent la dispute entre Chob et Katou par l'exposition de leurs points de vue antagonistes (question 1). Alors que Chob affirme que la lecture des tracts syndicaux lui a permis une prise de conscience, Katou considère que tout cela n'est qu'une perte de temps et d'argent. La soupe qui refroidit devient le symbole de leur divergence (question 2), entre désir de stabilité (Katou) et aspiration au changement (Chob). L'identification des personnages permettait également de caractériser le valet, vieil homme taiseux et proche des bêtes, sur qui retombe la corvée initialement attribuée à Chob (questions 3 et 4). Mais silence ne vaut pas naïveté, et Visant est lucide sur le fait que, depuis que le jeune maître a repris la ferme, sa situation s'est dégradée (question 5). Son monologue intérieur est une litanie de reproches à l'égard d'un maître qu'il considère comme méchant, hautain et prétentieux (question 6). Pour Visant, le coup de colère de la veille n'était que des paroles en l'air et Chob ne se joindra pas à la mobilisation des agriculteurs.

L'indication de l'année 1956 dans le texte positionne le récit dans un moment de forte mutation des campagnes bretonnes. Durant cette période, « la Bretagne connaît une vigoureuse modernisation qui ne se fait pas sans douleur » (Y.-H. Nouailhat). La ferme de Ti-Gwenn est représentative de la Bretagne rurale d'alors, où dominant des exploitations familiales de petite taille ancrées dans un certain archaïsme – techniques anciennes, agriculture de subsistance, faible niveau de vie – comme le montrent la soupe maigre, la lessive au lavoir ou le labour à cheval. La mécanisation, l'arasement des talus, la création de coopératives, la transformation

des mentalités sont quelques aspects de la modernisation des campagnes dans les années 1950-1960. Ces repères pouvaient servir d'entrée vers la dernière question, qui offrait aux candidats la possibilité de montrer, en forme de synthèse, qu'ils avaient compris les enjeux du texte en lien avec le contexte du récit. Malheureusement, les candidats n'ont pas toujours saisi l'intérêt de ce dialogue et nombre de copies ont proposé des considérations générales sur la période, des jugements de valeur sur les positions des personnages ou des commentaires fustigeant l'agriculture productiviste, ce qui était hors sujet. On attendait des candidats qu'ils s'appuient sur le texte pour éclairer le processus de modernisation à l'oeuvre durant cette période. Au regard de la corvée que représentait la lessive au lavoir, la référence à l'arrivée de l'électricité et de l'eau courante aurait permis, par exemple, d'illustrer l'évolution des conditions d'existence, notamment pour les femmes. Dans quelques copies, les candidats ont su montrer l'évolution de la Bretagne agricole à travers des exemples pertinents, tels que l'action de personnalités marquantes (A. Gourvenec), la modernisation technique et économique (remembrement, création de la SICA) ou la mobilisation sociale et syndicale.

D'une façon générale, le jury a déploré de lire des copies où apparaissent systématiquement des problèmes quant à la justesse du propos et la capacité à formuler clairement des idées dans une langue dont on attend qu'elle soit correcte. Cela ne correspond pas aux attentes du concours, et n'est pas le niveau de langue nécessaire à de futurs enseignants amenés à enseigner la langue bretonne et à utiliser la langue comme outil principal de la transmission du savoir.

Enfin, quelques rares copies présentaient des problèmes d'intelligibilité, par manque de structure et de clarté et le jury a parfois peiné à comprendre le sens des réponses.

Du point de vue de la langue, des erreurs récurrentes ont été remarquées par le jury :

- place du verbe dans la phrase, caractérisée par l'emploi systématique de la structure Sujet-Verbe-Complément ou le positionnement du verbe en tête de phrase ;
- nombreuses erreurs de syntaxe dans la phrase complexe : verbe conjugué après une conjonction de coordination comme « rak » et sujet après la conjonction de subordination comme « peogwir » ;
- confusion entre le masculin et le féminin lors de l'emploi des possessifs « e » / « he » ;
- défaut de mutation consonantique (*« e gwreg » au lieu de « e wreg ») ou mutation erronée (*« a goulenn » au lieu de « a c'houlenn ») ;
- confusions dans l'usage des différentes formes de bezañ : emañ/zo/ez eus, et absence de maîtrise de leur construction syntaxique : *« Visant eo ur mevel » / *« Chob emañ » ;
- construction défailante du participe passé, du complément du nom, de la négation ;
- l'emploi des temps n'est pas toujours maîtrisé, en particulier celui de l'imparfait, et de manière générale, la concordance des temps n'est pas respectée ;
- erreurs orthographiques : « pouezh » / « pouezhus », « bezhañ », *« lac'h » au lieu de « lâ » ;
- confusion de paronymes : « prenañ » / « prenañ », « yennañ » / « yenañ » ;
- expressions populaires mal maîtrisées : « Ur c'hi labour » au lieu de « ur marc'h labour », « reiñ broñs d'ar bal » au lieu de « reiñ bronn d'ar bal », « ober e eizh gwellañ » au lieu de « ober e seizh gwellañ » ;
- quelques barbarismes : *« eviñ », *« oberiet »...

TRADUCTION :

L'exercice de traduction nécessitait d'abord d'entrer dans une compréhension fine, dans un passage où quelques points de lexique (« e skourjez », « an douchenn ») ou des expressions (« douget d'ar vadelezh », « bresañ dindan e votoù ») ont mis des candidats en difficulté. Lors du passage à la langue cible, c'est le rendu en français – fidélité au sens, correction de la langue, capacité à élaborer une phrase complexe – qui a fait la différence entre les propositions des candidats.

Les bonnes traductions sont des textes qui ont su être fidèles au texte de Charlez Ar Gall et rédigés dans un français bien maîtrisé. De ce point de vue, certaines traductions respectent les attendus du concours : niveau de langue, précision du lexique, tournures de phrase, orthographe bien maîtrisée.

Le jury a relevé, par exemple :

- « ébahis » ou « bouche bée » pour traduire « sebezet » ;
- « écraser sous sa botte » pour « bresañ dindan e votoù ».

Les traductions les plus faibles ont généralement confirmé une compréhension insuffisante déjà décelée dans le commentaire. Souvent lacunaires ou approximatives, ces propositions ont révélé des défauts de compréhension qui ont induit des contre-sens, voire des non-sens. Par ailleurs, ces textes étaient rédigés dans une langue dont le niveau ne correspond pas aux attentes du concours. Le jury a ainsi constaté dans un certain nombre de copies des erreurs de français qui ne sont pas acceptables à ce niveau : conjugaisons, emplois de l'infinif, accords des participes passés.

Le jury a relevé, par exemple :

- de nombreux contresens pour « Bremañ e tec'hont dirazon » : ils s'arrêtent / partent / restent / se jettent (devant moi) ;
- une méconnaissance du lexique des animaux : « ar saout » > « la vache » au lieu de « les vaches » ; « an dañvadedez » (les brebis) > « les chèvres » / *« les mouâtonnes » ;
- « e skourjez » (son fouet) a donné lieu à des propositions très diverses : « ses courgettes », « sa faucille », « sa branche », « son bâton » ;
- « la douche » pour « an douchenn » (faux ami).

1.3.5. Quelques conseils aux candidats

On formulera les conseils suivants aux candidats :

- s'exprimer dans un langage simple et clair, en respectant le registre de la langue écrite, en breton et en français ;
- construire des argumentations bien structurées, en cherchant à donner de la profondeur aux réponses. Il est nécessaire, pour dépasser les réponses superficielles, de fouiller sa lecture afin d'accéder à l'implicite. C'est particulièrement vrai quand il s'agit de faire le portrait des personnages : il faut

- repérer les différents passages du texte où l'auteur donne des indices, tant explicites qu'implicites, et savoir faire du lien entre eux ;
- apporter soin et rigueur à son écriture et à sa présentation. Le manque de soin dans l'écriture, l'organisation et la présentation de la copie ne facilitent pas la lecture, et les candidats sont invités à profiter du temps qui leur est alloué pour faciliter le travail du jury ;
 - s'approprier et approfondir la grammaire et le lexique afin de développer l'expression en breton, notamment pour la description, l'explication, la narration et l'argumentation : le jury attend des candidats qu'ils rédigent des réponses dans lesquelles concordent netteté du propos, justesse sémantique et rigueur grammaticale. La fréquentation régulière d'une grammaire bretonne est indispensable ;
 - lire des textes de natures diverses et de sujets variés en breton, afin d'exercer les compétences de compréhension et d'expression. Le jury encourage particulièrement les candidats à lire des textes bretons écrits dans une langue authentique et soutenue pour favoriser, par imprégnation, l'enrichissement du lexique et la connaissance de la grammaire bretonne (avec une attention particulière au groupe verbal). Il est nécessaire, en complément, de s'entraîner à écrire en breton. De même, il ne faut pas négliger de lire et écrire en français. Cette familiarité avec les deux langues est un facteur de réussite pour l'exercice de traduction et une nécessité : la bonne maîtrise du français et du breton écrits est un atout indispensable à tout futur enseignant se destinant à l'enseignement bilingue ;
 - s'exercer régulièrement à l'exercice de la traduction. La maîtrise d'un tel exercice nécessite un travail spécifique et une pratique régulière de la part des candidats. Pour ce faire, des ouvrages en édition bilingue, de même que des œuvres de la littérature bretonne qui ont été traduites en français, peuvent les y aider ;
 - se doter d'une solide culture générale sur la Bretagne et son histoire sociale et culturelle. Le jury n'attend pas des candidats qu'ils aient une connaissance exhaustive de l'ensemble des composantes des cultures de Bretagne, mais on attend d'un futur enseignant de filière bilingue qu'il maîtrise des contenus culturels qui ancrent la langue dans une réalité et donnent sens aux activités langagières.

A cet effet, en plus des ouvrages déjà conseillés les années précédentes, le jury invite les candidats à se construire des repères sur la Bretagne contemporaine par la lecture de :

- Toute l'histoire de Bretagne, Monnier & Cassard, Skol Vreizh ;
- Istor Breizh, Louis Elegeët, TES-Canopé.

Sans négliger d'autres champs de connaissance, le jury estime particulièrement nécessaire que, dans leur préparation, les candidats construisent des repères sur le monde de l'enfance, la culture populaire, la littérature orale et l'imaginaire breton, à travers, par exemple : Bilzig de F. Le Lay, Le Cheval d'Orgueil de P.-J. Hélias ou Mojennoù ar marv de Divi Kervella.

Enfin, la connaissance des ouvrages édités par TES-Canopé pour les élèves des classes bilingues est indispensable.

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Descriptif de l'épreuve

Transmission préalable d'un dossier de 10 pages au plus : 2 ensembles

1. Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
2. Une description d'une séquence pédagogique relative au sujet choisi.

Durée : 1 heure

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 minutes ;
- Entretien avec le jury : 40 minutes.

Notation : 60 points

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 points ;
- Entretien avec le jury : 40 points.

Finalités :

- Évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

- Évaluer la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

2.1.1. Les résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale pour cette épreuve est de 39,07 sur 60 (contre 38,57 sur 60 en 2019), soit une moyenne de 13,02 sur 20.

2.1.2. Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve de mise en situation professionnelle revêt un caractère éminemment professionnel, que le candidat veillera à prendre en considération dans le choix de sa tenue, de ses gestes et de ses propos lors de l'interaction avec les membres du jury.

Ceux-ci veillent à accueillir les candidats dans un climat bienveillant, propice aux échanges et garant d'une évaluation de qualité.

Il est d'usage que les membres de jury se présentent au candidat.

L'EXPOSÉ :

La durée de l'exposé est de vingt minutes. Il appartient aux candidats de veiller scrupuleusement à la gestion de leur temps, tout comme un professeur s'impose de le faire, afin de présenter avec toute la concision nécessaire et l'efficacité requise l'intégralité de leur propos. Un exposé trop court n'offre en général pas la matière réflexive attendue d'un candidat susceptible d'être recruté, tandis qu'un exposé trop long contraint les membres de jury à interrompre le candidat dès que les vingt minutes allouées sont dépassées.

L'ENTRETIEN :

L'entretien, d'une durée maximale de quarante minutes, prend appui sur l'exposé.

Seuls les supports remis par les candidats admissibles durant les 7 jours suivant la publication des résultats d'admissibilité sont autorisés pendant l'oral. Les modalités sont précisées dans une note adressée par la division des examens et concours (DEC) à l'ensemble des candidats inscrits au concours.

Un exemplaire (papier et, le cas échéant, numérique) de ces supports est remis au candidat à son entrée en salle. Aucun autre support n'est toléré.

L'entretien s'inscrit dans la continuité de la réflexion présentée durant l'exposé. Les premiers échanges visent pour l'essentiel à vérifier l'honnêteté intellectuelle du candidat et sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté. Le jury éprouve la capacité du candidat à argumenter ses choix, à démontrer qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée. L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, des contenus scientifiques, et éventuellement sur la bonne cohérence entre les deux parties du dossier.

Les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur l'ensemble des outils, supports, disciplines, qu'ils citent dans leur dossier. Par exemple, le jury est susceptible de questionner le candidat sur les approches transdisciplinaires (écrire en sciences, le cahier d'expériences, le débat argumenté, le dessin d'observations, le croquis, le schéma, la photographie, le recours aux outils numériques, les partenariats, l'intérêt d'une sortie sur le terrain, d'une visite de musée, situations de lecture, écriture) si le candidat en fait mention dans son dossier.

L'entretien s'ouvre ensuite au contenu du dossier, y compris à des points qui n'ont pas été abordés, ou qui ont été seulement effleurés lors de l'exposé. Les échanges peuvent porter à la fois sur les documents et les supports proposés (dans chacune des deux parties du dossier), ainsi que sur les fondements didactiques des démarches retenues.

Le jury peut ensuite approfondir et élargir son questionnement. Ces notions d'approfondissement et d'élargissement sont précisées dans un document de présentation des épreuves sur Eduscol, à l'aide d'un exemple sur la classification des êtres vivants dans le domaine des sciences de la vie.

- Approfondir, c'est chercher à percevoir le niveau de maîtrise scientifique du candidat sur le sujet abordé.
- Elargir, c'est interroger les connaissances du candidat sur des sujets voisins, en restant cependant dans le domaine choisi.

On n'attend pas du candidat une connaissance encyclopédique sur tous les sujets. Pour autant, la réflexion menée pour composer le dossier et en assurer une présentation affûtée doit se fonder sur une maîtrise fine des savoirs abordés et des connaissances présentées. Le travail préparatoire mené par le candidat doit donc lui permettre de témoigner habilement d'une culture étayée sur le sujet traité, reposant sur une recherche actualisée, attestant d'une compréhension juste des mécanismes, procédures et procédés mentionnés, et des liens entre le sujet choisi et les enjeux d'apprentissage visés pour les élèves.

A titre d'exemple, et pour reprendre celui présenté dans Eduscol, on n'attend pas de tout candidat au concours qu'il sache ce qu'est une classification phylogénétique, mais on attend d'un candidat ayant préparé un dossier sur la classification, comme on l'attendrait d'un professeur des écoles travaillant ce sujet avec ses élèves, qu'il ait cherché en quoi consistent les classifications modernes et qu'il soit capable d'en expliquer les principes.

L'élargissement ou l'approfondissement peuvent également porter, comme l'indique le texte du bulletin officiel, sur « la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant ».

Il ne s'agit pas pour le candidat de faire étalage de connaissances statiques, mais de démontrer la pertinence des choix qu'il a opérés au regard des connaissances dont il dispose sur les stades de développement des enfants et les diverses théories actualisées de l'apprentissage.

2.1.3. Ce qui est évalué

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, l'épreuve vise à évaluer « les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle ». Plus globalement, les deux épreuves orales d'admission permettent « d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux ».

En effet, on ne saurait construire de solides compétences professionnelles sans une maîtrise tout aussi solide des connaissances disciplinaires traitées et des savoirs didactiques mobilisés : les membres de jury veillent tout particulièrement à la précision et à la justesse de l'ensemble des savoirs mobilisés par le candidat dans le propos articulé qu'il développe.

Le jury cherche donc à évaluer la capacité du candidat à rendre compte, par l'exemple sélectionné, d'une réflexion articulant savoir disciplinaire et réflexion didactique, afin de construire pour les élèves des apprentissages dûment ciblés. Il cherche également à mesurer la conscience qu'a le candidat de l'existence et de l'importance de compétences professionnelles, dont la construction amorcée en première année de master MEEF doit être perceptible dans l'ensemble des propos tenus par le candidat.

Un des critères d'évaluation retenus par le jury est également la capacité du candidat à communiquer, à structurer son propos de manière cohérente et pertinente, à

argumenter ses choix et à témoigner de compétences didactiques et épistémologiques solides.

Le dossier, support pour l'exposé et l'entretien, n'est en aucun cas évalué. La qualité de certaines prestations orales a pu largement contredire l'impression première dégagée à l'issue de la lecture du dossier, donnant lieu à l'attribution de notes honorables pour les candidats concernés, tandis que certains dossiers extrêmement fouillés en apparence ont pu mettre les candidats mal préparés dans des situations délicates lors de l'entretien, les membres de jury ne parvenant pas à identifier la part personnelle du travail présenté, et justifier l'attribution de notes parfois très faibles.

L'exposé permet au candidat de témoigner de qualités de communication inhérentes au métier de professeur. Ainsi, la gestion du temps, la structuration et la cohérence du propos développé, la clarté de l'élocution et des idées mobilisées, l'aisance verbale et l'étendue linguistique observées, le débit et le rythme apportés à la présentation constituent-ils des éléments d'évaluation de choix pour le jury. Sont également prises en compte l'attitude du candidat et, de manière plus générale, sa posture.

L'exposé ne saurait se résumer à la lecture monocorde et in extenso du dossier, déjà étudié par les membres de jury en amont : les candidats doivent donc réfléchir aux conditions d'une communication stimulante, mobilisatrice et ciblée à l'intention du jury. On attend d'un futur professeur qu'il fasse preuve de conviction et de dynamisme. On attend aussi de lui qu'il témoigne d'une retenue adaptée à la fonction qu'il envisage d'endosser.

L'exposé fait l'objet d'une première note sur vingt points. Elle prend en compte la qualité de la présentation opérée par le candidat, la correction et la justesse des contenus qu'il a développés, et la pertinence des choix qu'il a opérés. La première partie de l'entretien permet de s'assurer que le travail exposé est bien le fruit d'une réflexion personnelle et scientifiquement fondée du candidat.

La note attribuée à l'issue de l'entretien validera quant à elle la qualité formelle et conceptuelle de la réflexion personnelle proposée et de l'interaction engagée avec les membres de jury. Le candidat sera évalué sur ses qualités d'argumentation, de cohérence, de pertinence, et sur la réalité de ses compétences didactiques et épistémologiques. Le jury pourra ainsi demander au candidat d'explicitier un certain nombre de choix disciplinaires, didactiques et pédagogiques opérés dans la construction de la séquence, de préciser ou d'illustrer des contenus scientifiques développés ou évoqués, et de mettre en évidence les points d'articulation entre les deux parties du dossier.

Le jury apprécie en particulier la capacité du candidat à :

- Justifier les choix de la séquence pédagogique et des fondements scientifiques ;
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec les compétences à construire ;
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec le développement de l'enfant ;
- Faire preuve de réactivité, de prise de recul ;
- Réfléchir en termes d'enjeux : scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels, sociaux ;
- Mettre son travail en perspective (le sujet a réellement été réfléchi et interrogé) ;

- Témoigner de qualités d'écoute permettant d'entrer facilement dans l'échange et de réagir de façon pertinente et adaptée aux remarques, propositions, interrogations du jury ;
- Maîtriser les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques.

Mais plus encore, le jury apprécie qu'un candidat fasse preuve d'un bon sens pragmatique, fondé sur des connaissances solides et mis en situation grâce à des repères professionnels coordonnés et articulés.

2.1.4. *Remarques sur la prestation des candidats*

REMARQUES GÉNÉRALES :

De manière générale, les membres de jury ont observé avec satisfaction que les candidats ont désormais une connaissance précise des attendus institutionnels relatifs à cette épreuve. Les dossiers ont été préparés avec soin, les connaissances scientifiques sur les sujets traités sont globalement maîtrisées et les exposés témoignent d'une forme globale de sérieux dans la préparation.

Le jury attire l'attention des candidats sur la qualité linguistique (lexique, orthographe, syntaxe) de leurs prestations, écrite (dossier) et orales (exposé et entretien). En effet, la précision et la rigueur sont de mise, non seulement à l'occasion du concours mais dans l'ensemble des activités professionnelles développées par un futur professeur. Le registre de langue doit donc être constamment adapté à la situation de communication vécue et le jury ne saurait se satisfaire d'une langue familière, emblématique d'une posture indûment relâchée.

Les dossiers remis aux membres du jury sont d'ordinaire lisibles et bien rédigés. Le choix de la police de caractère n'est pas anodin, la taille de la police retenue non plus : le dossier constitue le premier élément d'interaction avec le jury. Lisible, aéré, clairement organisé, il témoigne d'un souci de communication efficace avec le lecteur. Le jury souligne ainsi l'intérêt de signaler en début de dossier le domaine traité, la thématique retenue, le titre donné au dossier ainsi que la problématique abordée le cas échéant. Il remercie tout particulièrement les candidats qui, ayant choisi certains thèmes traités à l'envi (l'eau par exemple), ont fait l'effort de les aborder selon un angle d'approche plus personnel ou contextualisé. Il rappelle à l'inverse que le plagiat, à plus d'un titre, n'a pas sa place dans un concours de recrutement de futurs professeurs.

Les candidats doivent absolument veiller à la qualité (au sens visuel, mais aussi intellectuel) des documents qu'ils sélectionnent pour nourrir leur propos : ces derniers doivent être de taille raisonnable, d'une qualité visuelle irréprochable, et d'une pertinence indéniable au regard de la réflexion développée. Le jury a apprécié les dossiers rédigés dans un français de bonne tenue (syntaxique et orthographique notamment), attendu impératif d'un futur professionnel de l'enseignement. Il a apprécié de trouver une description brève mais concrète des séances, permettant une projection aisée dans l'action envisagée (questions posées aux élèves, consignes données, supports retenus). Il a apprécié de naviguer avec fluidité dans les dossiers dont la mise en page facilitait la lecture et dont la typographie permettait d'identifier aisément les sources et références mobilisées (et de mesurer le regard critique et l'honnêteté intellectuelle du candidat). Il a constaté que les traces d'élèves constituent des supports souvent riches de réflexion pour le candidat et d'échanges lors de l'entretien. De manière générale, il a apprécié les dossiers

structurés de manière évidente (pagination, sommaire, sources et références, bibliographie étoffée mais ciblée) autour d'une problématique explicite traitée de part en part avec précision et méthode (exemples, schémas, illustrations, productions, fondements scientifiques, questionnement réflexif, arguments, conclusion).

La majorité des dossiers et des exposés prend bien en compte les programmes en vigueur (Programmes d'enseignement, modification : école maternelle, cycle des apprentissages fondamentaux, cycle de consolidation, arrêté du 17-7-2020, BO n°31 du 30 juillet 2020) et les candidats doivent veiller à rester dans le cadre de ces programmes et dans le cadre du domaine de spécialité dans lequel ils se sont inscrits au concours. Une lecture fine et analytique de la formulation des programmes s'impose donc : les candidats les plus efficaces s'appuient d'ailleurs sur une telle lecture pour développer et structurer leur propos et, loin de se contenter d'aller chercher d'emblée des pistes de mise en œuvre des programmes dans la rubrique « pistes d'activités » des programmes, ils en questionnent l'intégralité pour y trouver leurs propres pistes de mise en œuvre. Ils dépassent la présentation linéaire pour articuler constamment et avec justesse la problématique retenue avec la séquence proposée.

La plupart des candidats disposent de connaissances théoriques solides, d'un point de vue disciplinaire et didactique. Les candidats ayant réalisé leur dossier sur le mode du copier-coller sont très vite mis en difficulté durant l'entretien, faute de pouvoir témoigner d'une maîtrise des concepts qu'ils ont compilés. Il en va de même pour les candidats dont le propos repose sur des idées préconçues ou une approche intuitive du métier de professeur. Les meilleurs candidats ont veillé à approfondir leurs connaissances scientifiques dans les domaines abordés et à enrichir leur culture personnelle sur les éléments connexes au sujet retenu. Ils ont su s'appuyer sur des manuels de lycée pour élargir leur maîtrise du domaine présenté, ont considéré les questions de société relatives au domaine et considéré les enjeux de formation réels afférents au dossier présenté. Ainsi par exemple, certains candidats, disposant d'une représentation pertinente de chacun de ces domaines, ont su expliciter les liens entre Histoire des arts, Arts et Histoire, et les utiliser à bon escient dans leurs réflexions sur les enjeux de formation.

Le champ didactique fait désormais l'objet d'une maîtrise assez juste, que ce soit en termes de courants didactiques mentionnés ou de lexique utilisé. Les fléchages opérés (démarches, compétences, outils, intentions, etc.) et les termes choisis sont en général adaptés, et dûment corrélés aux attendus des programmes. Pour autant, les meilleurs candidats démontrent une maîtrise qui dépasse la dénomination des objets didactiques convoqués pour en montrer, concrètement, les réalisations dans la séquence soumise à l'échange avec le jury. Ainsi, dans le domaine de l'enseignement moral et civique par exemple, les candidats les plus à l'aise ont-ils su expliciter, en termes d'apprentissages en jeu et de tâche réelle de l'élève, les enjeux de formation contenus dans les termes *dilemmes*, *débats* et *discussions à visée philosophique*.

Les candidats qui ont été capables de corréler voire d'articuler contenus disciplinaires et démarches didactiques ont opéré un saut qualitatif non négligeable dans la réussite à cette épreuve de mise en situation professionnelle. Les meilleurs candidats ont su faire le lien entre les deux parties et ainsi attesté d'une cohérence explicite entre leurs connaissances scientifiques et didactiques, au service d'une mise en œuvre pédagogique opérationnelle (liens entre savoir savant et savoir enseignés). La description de dispositifs pédagogiques ne saurait suffire : il s'agit pour le

candidat de donner à voir les processus cognitifs engagés dans les dispositifs retenus, d'en expliciter les enjeux et d'en montrer la pertinence au regard de l'âge des élèves et des objectifs d'enseignement visés.

La prise en compte du public visé, et de ses aptitudes, est à cet effet centrale, et dans l'ensemble mieux appréhendée par les candidats. Le jury observe d'ailleurs que ceux qui ont cherché à éprouver tout ou partie de leur séquence disposent d'atouts complémentaires lorsqu'il s'agit d'analyser la pertinence de leurs propositions pédagogiques. Ils sont aussi mieux à même de contextualiser leur propos et de problématiser une situation d'apprentissage adaptée aux élèves. La partie pédagogique du dossier doit illustrer la préoccupation des candidats pour les élèves. Des connaissances actualisées en neurosciences peuvent soutenir une réflexion en ce sens, tout comme une réflexion sur l'évaluation et la gestion de l'hétérogénéité s'impose. La conception du cycle 3 développée par les candidats interroge tout autant la notion de progression pour les élèves évoluant de l'école au collège que celle, par exemple, des perspectives de travail entre enseignants. Si cette dimension est moins souvent évoquée, elle peut cependant nourrir avec pertinence la réflexion des candidats.

Ce que le jury souhaite avant tout repérer dans les échanges, souvent nourris, qu'il engage avec le candidat, c'est la capacité qu'a celui-ci de relier des connaissances et compétences scientifiques et didactiques relatives au domaine et au sujet travaillés à ses connaissances sur le développement de l'enfant. Le professeur en devenir qui se présente à l'épreuve de mise en situation professionnelle doit en effet faire apparaître les enjeux de la transposition didactique et mettre en lumière devant le jury le réel de la classe. Il s'agit de montrer qu'il conçoit avec justesse l'indispensable articulation entre concepts (scientifiques, disciplinaires, programmatiques, didactiques) et accompagnement des élèves dans leurs démarches, et d'en témoigner avec précision, méthode et conviction lors de l'ensemble de la prestation devant les membres du jury. Les candidats qui parviennent à penser leur place et celle des élèves en coarticulation sont les plus performants. Les connaissances solides de certains candidats sur les étapes du développement de l'enfant, les démarches d'enseignement (approche spiralaire, élève au cœur de ses apprentissages) ou d'apprentissage (démarche de projet, démarche de création, démarche d'investigation), leur ont offert des angles d'analyse très pertinents pour soutenir leurs propos lors de l'entretien notamment.

Les attendus de l'épreuve de mise en situation professionnelle dépassent ceux d'un exposé linéaire du dossier soumis à la lecture attentive et analytique du jury ou d'une soutenance de mémoire de stage. Une réflexion sur les modalités de présentation du dossier et sur les pistes offertes au jury pour l'entretien s'impose donc dès la conception du dossier. Il importe, dès la présentation du dossier, que le candidat témoigne d'une vision personnelle et dûment étayée des enjeux d'enseignement et d'apprentissage relatifs au domaine qu'il a choisi. Le candidat doit donc se montrer curieux, et chercher à alimenter ses réflexions par des lectures, des recherches, des échanges avec les formateurs : autant de richesses pour entendre et comprendre les questions du jury, et y répondre avec pertinence. Il importe également que les conditions pratiques de cette présentation soient envisagées avec rigueur, et expérimentées en amont de l'épreuve. L'utilisation du support numérique ou du tableau blanc ne s'improvisent pas et si, pour certains candidats, ces outils de communication ont soutenu avec efficacité et à-propos la présentation du candidat, nombreux sont ceux qui se sont trouvés en difficulté pour gérer ces outils dans la situation de stress inhérente à un oral de concours.

L'entretien est mené dans la continuité des propos tenus par les candidats. Si la première partie de l'échange peut amener le jury à demander des précisions sur les concepts ou notions abordées (ce qui induit de la part du candidat une maîtrise des concepts bien au-delà des formules incantatoires), la seconde vise à mesurer la capacité du candidat à s'adapter, à prendre en compte de nouveaux éléments ou à reconsidérer des propositions au regard de paramètres insuffisamment pris en compte, tels que l'âge des élèves par exemple. Le candidat peut prendre le temps de réfléchir et d'argumenter sa réponse en écoutant activement les questions qui lui sont posées. Il doit veiller à s'engager dans une véritable réponse plutôt que de tâtonner à la recherche de la réponse soi-disant attendue du jury. La capacité du candidat à intégrer les éléments nouveaux apportés par le jury pour étoffer ou à préciser la pensée initialement développée, la qualité de son écoute et son agilité intellectuelle pour cheminer avec le questionnement du jury et mobiliser rapidement des connaissances justifiant des choix ou des illustrations concrètes du propos général abordé, constituent autant d'éléments structurant la pratique professionnelle d'un enseignant que le jury s'efforce d'évaluer durant l'entretien. Il s'agit dès lors pour le candidat de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pour justifier ou amender avec justesse les choix qu'il a opérés : l'esprit critique et les capacités réflexives constituent de sérieux atouts pour exercer sereinement et efficacement le métier de professeur.

REMARQUES PARTICULIÈRES PAR DOMAINES :

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des remarques faites dans les rapports de jury des années précédentes : elles constituent des points d'appui non négligeables dans la préparation du concours. Il attire également l'attention des candidats sur la pertinence d'une réflexion globale, au-delà du seul domaine de spécialité qu'ils choisissent de présenter à l'épreuve de mise en situation professionnelle. Dès lors, la lecture des remarques relatives aux autres spécialités peut également éclairer les candidats se préparant activement au concours.

D'une manière générale, il convient de ne pas accorder trop de place aux modalités organisationnelles au détriment des enjeux pédagogiques, didactiques et scientifiques.

- Arts visuels

Les candidats se sont, de manière générale, montrés capables de présenter des connaissances sur les œuvres citées dans le dossier en lien avec les choix opérés dans la séquence. Le choix des œuvres sur lesquelles s'appuient les propos des candidats est globalement pertinent, et le jury a apprécié tant la qualité visuelle des reproductions d'œuvres que la sélection des images des travaux des élèves. L'illustration par des productions d'élèves s'est souvent avérée facilitante et porteuse dans l'interaction menée entre le jury et les candidats.

Une référence au parcours d'éducation artistique et culturel est appréciée des membres de la commission.

Le fait d'avoir pu mener en classe la séquence présentée constitue une plus-value en termes d'illustration du propos et d'analyse.

Plusieurs candidats ont su utiliser le paperboard de manière appréciable : présentation sous forme de carte mentale, schéma explicatif de la construction d'une œuvre, etc. La présentation du dossier doit être pensée de manière active : il

ne s'agit pas d'habiller le propos à l'aide de gadgets mais d'apporter une réelle plus-value pédagogique et communicative grâce à l'outil ou au support choisis.

Le recours au support numérique n'a pas toujours apporté une plus-value à la présentation et à l'entretien, à l'exception des productions d'élèves.

Il convient d'affiner les modalités de mise en œuvre (organisation spatiale, matérielle, temporelle, etc.) afin de démontrer une articulation pertinente entre notions appréhendées, compétences visées et apprentissages construits. À ce stade, la question de l'évaluation et des modalités de remédiation est encore insuffisamment envisagée par les candidats.

De même, concernant le lien avec la maîtrise de la langue française, le jury invite les candidats à dépasser le stade des apports lexicaux pour réfléchir davantage aux outils langagiers liés à la syntaxe, la structuration du discours ou des écrits par exemple.

- Géographie

Les dossiers soumis à l'étude du jury ont, dans l'ensemble, montré la prise en compte par les candidats des recommandations faites les années passées.

Les connaissances scientifiques sont davantage ciblées et mieux intégrées dans l'économie générale du dossier. La conception de la géographie dépasse désormais pour la plupart des candidats la seule dimension de l'analyse de paysages, pour traiter la problématique de l'organisation de l'espace. Les concepts-clés tels que ceux d'espace, de spatialisation, de territoire, de paysage, de flux, de pôles, de dynamique demeurent d'actualité pour structurer efficacement le propos du candidat. Il convient également de connaître les outils du géographe tels que le plan, la carte, la photographie, le croquis, le schéma, les applications numériques (géoportail par exemple).

Un ancrage territorial et des problématiques contextualisées au regard des lieux de vie des élèves (concept habiter) constituent des atouts valorisés par le jury.

Le jury encourage les candidats à affiner leur maîtrise des contenus de géographie au regard des sujets choisis en cycle 1 ou cycle 2 notamment : une vision plus générale du parcours géographique de l'élève à l'école primaire permet de mieux répondre aux enjeux du concours.

Une meilleure connaissance de l'épistémologie de la discipline et une maîtrise plus fine du vocabulaire lié à la spécificité du domaine s'avèrent porteuses dans la conception du dossier, la présentation de la mise en œuvre ainsi que la réflexion pédagogique et didactique liée à la spécialité. La lecture critique de manuels de géographie récents peut notamment aider les candidats à actualiser leurs connaissances et à problématiser leur réflexion en relation avec les programmes dans le domaine de spécialité.

Le jury rappelle que la progressivité dans la construction des compétences spécifiquement visées doit être pensée en relation avec l'âge des enfants et les mises en œuvre envisagées correspondre aux réalités de terrain.

- Histoire

Dans l'ensemble, les candidats disposent de connaissances historiques solides et connaissent le découpage conventionnel des différentes périodes historiques. Ils sont capables de contextualiser, d'identifier les enjeux d'apprentissage de la discipline et de situer ces enjeux dans leurs possibles relations aux autres disciplines. Ils savent témoigner d'une connaissance théorique inscrite dans une historiographie récente et à jour.

Une maîtrise des attendus de cycles et de la progressivité interne des programmes s'avère un atout certain pour mener à bien la réflexion attendue d'un futur professeur. De même, on attend d'un candidat qu'il puisse élargir son propos à des connaissances ou des enjeux proches du domaine et du sujet choisis. Une bonne inscription du sujet dans une conception plus large et maîtrisée de l'histoire et de son enseignement offre matière à des analyses de qualité pour de futurs professeurs. Ainsi, un candidat proposant un dossier sur la Révolution française doit être capable d'élargir sur Napoléon I^{er} et/ou la démocratie d'aujourd'hui.

Il convient de veiller à citer précisément les sources de toute citation et/ou document et de mobiliser des références actualisées.

Comme pour les autres disciplines, le candidat doit bien appréhender la place de l'élève et le rôle du professeur dans la séance présentée.

Par ailleurs, le jury attire l'attention des candidats sur les risques de hors-sujet, par exemple dans « structurer le temps » en maternelle et « découvrir le monde ». Sur ce point, il convient d'inscrire résolument son sujet dans une discipline tout en préservant des aspects transdisciplinaires et le recours à la polyvalence du professeur des écoles.

La corrélation entre objectifs annoncés, compétences visées et mise en pratique a permis aux meilleurs candidats de développer un propos de qualité. En effet, la problématisation des dossiers est à ce prix. De même, un travail rigoureux de sélection des supports et d'analyse des sources retenues a offert matière à une réflexion épistémologique, pédagogique et didactique porteuse.

In fine, le recours aux outils numériques ne se justifie pas toujours et peut parfois desservir le candidat.

- Enseignement moral et civique

Les candidats ont témoigné d'une maîtrise effective des programmes et de leurs enjeux, notamment en termes de parcours de l'élève. Si la clarification de la notion de « valeurs » s'impose encore pour certains, les objectifs des dilemmes moraux ou des débats à visée philosophique sont mieux appréhendés par une majorité de candidats. La question de l'évaluation demeure globalement à traiter, pour mieux catégoriser les objectifs en termes de priorité, du point de vue des apprentissages notamment. Les outils de l'enseignement moral et civique doivent être mieux pensés, et une exploration active et critique des ressources Eduscol s'impose pour opérer des choix pertinents.

La question des supports de travail et des traces écrites en enseignement moral et civique n'est pas toujours approfondie et/ou maîtrisée par les candidats.

La capacité des candidats à entrer en dialogue avec les membres de la commission est appréciée, d'autant plus quand elle permet de faire évoluer le point de vue et d'apporter des pistes de régulation à la séquence présentée.

- Histoire des arts

Les candidats ont bien intégré les remarques faites dans les rapports précédents. Au-delà de connaissances solides, d'une réflexion fondée sur des références actualisées, nombreuses et variées, ils témoignent dans l'ensemble d'un engagement juste dans le traitement des problématiques induites par ce domaine de spécialité.

Une vision globale de l'enseignement artistique et culturel et de ses enjeux pour un candidat constitue un atout considérable aux yeux du jury. De même, une connaissance avérée de l'actualité artistique et culturelle constitue un atout considérable qui mérite d'être valorisée.

La prise en compte du parcours de l'élève, la centration sur son activité réelle et la progressivité des apprentissages visés demeurent d'actualité. Le jury invite les candidats à s'assurer que leur propos prenne toujours en compte celui qu'il servira : l'élève, dont l'activité réelle doit être explicite.

- Éducation musicale

La maîtrise des notions de base, à savoir les paramètres du son, les principes d'organisation des deux activités fondamentales que sont l'écoute musicale et la pratique instrumentale, la connaissance de référence des œuvres pour chaque cycle, constituent des éléments indispensables sur lesquels fonder la réflexion attendue d'un candidat.

De manière générale, les candidats connaissent l'architecture d'une séance d'éducation musicale : échauffement, mise en œuvre vocale et écoute. Ils s'efforcent d'adopter le point de vue de l'élève dans les propositions faites.

De solides connaissances sur le PEAC et ses enjeux offrent matière à traiter le domaine avec justesse et à proposer des mises en activité pertinentes. L'exploration des ressources institutionnelles (Eduscol, Music'prim, etc.) doit soutenir la réflexion.

Les candidats doivent être vigilants quant à l'adéquation de leurs propositions avec l'âge des élèves concernés, à la mise en activité réelle de l'élève, à sa place dans les situations évoquées. Ils doivent aussi s'assurer que ces propositions sont explicitement positionnées dans le cycle idoine et doivent sélectionner avec soin les compétences travaillées et les références mentionnées.

Il est à noter qu'une illustration chantée et rythmée et/ou une expérience de pratique instrumentale dans la classe (qui peuvent être présentées dans le dossier et mises à disposition sous format numérique) enrichissent notablement la présentation et servent de point d'appui à un questionnement concret. De même, une exploitation judicieuse des outils numériques peut s'avérer utile pour animer le propos : insertion d'images, présentation visuelle, infographie, etc.

Le jury a tout particulièrement apprécié la capacité de certains candidats à élargir les enjeux de la discipline en faisant référence à l'ensemble des domaines artistiques (lien entre éducation musicale, arts visuels, littérature...) ou en prenant en considération les enjeux sociétaux liés au domaine, témoignant ce faisant d'une bonne culture générale au regard des enjeux du métier de professeur des écoles.

Il convient de garder à l'esprit qu'une pratique musicale personnelle experte ne constitue pas un gage de réussite et parfois dessert le candidat.

La problématique de l'évaluation est mieux prise en compte, tout comme la nécessité de porter un regard positif sur l'élève et l'évolution de ses apprentissages. Une approche conceptuelle de ces notions est indéniablement utile, mais les gestes professionnels associés peuvent être explicités avec profit dans les échanges avec le jury.

Celui-ci salue la qualité d'une réflexion développée autour des démarches transversales de transdisciplinarité et de pluridisciplinarité et qui, dépassant le stade de la déclaration d'intention, s'adosse à des exemples précis. En creusant les situations d'apprentissage, les candidats se mettent en condition pour répondre aux enjeux de l'épreuve, que les questions du jury visent à leur permettre d'approfondir.

- Sciences et technologie

De manière générale, les candidats se sont bien préparés et témoignent d'une maîtrise assez solide des fondements scientifiques. Ceux qui ont convaincu le jury ont fait preuve d'une approche scientifique rigoureuse, en lien avec les démarches et les méthodes préconisées. Ils ont su prendre en compte les représentations plausibles des élèves, pour proposer une mise en œuvre pédagogique pertinente.

Au-delà de la référence à la démarche d'investigation scientifique ou à la démarche de projet, les meilleurs candidats savent en mesurer les effets pratiques induits et les prendre en considération dans les propositions qu'ils élaborent et les échanges menés avec le jury.

Ils savent également dépasser le seul thème abordé pour ouvrir le champ des connaissances scientifiques et intégrer une réflexion fondée sur l'interdisciplinarité et la dimension transversale des compétences.

De ce point de vue, la capacité à prendre du recul, à mettre à distance la problématique développée dans le dossier pour aborder les enjeux de la discipline est une démarche valorisée par les membres de la commission.

On citera par exemple une séquence sur les séismes, pour laquelle des connaissances sur les plaques tectoniques et le volcanisme constituent un apport non négligeable. Des représentations concrètes d'application dans la vie quotidienne des enjeux de la séance retenue permettent un ancrage appréciable dans le réel des élèves. Ils inscrivent la séquence présentée et l'enseignement des sciences dans une connaissance fine de la construction et de la diversité des compétences en jeu dans l'enseignement de la science et de la technologie, et envisagent une progressivité sur les 3 cycles.

Le jury attire l'attention des candidats sur le fait qu'une trop grande expertise dans un domaine peut s'avérer contre-productive, le candidat perdant de vue les enjeux sous-jacents du domaine dans lequel il inscrit sa réflexion ou les spécificités du public auquel il envisage de s'adresser. On citera ainsi le cas des candidats qui, ayant choisi un sujet relatif à la programmation, se sont vus pénalisés faute d'avoir établi l'indispensable lien avec un projet technologique (la seule programmation relève en effet du domaine des mathématiques) ou ceux qui, oubliant les élèves et les enjeux d'apprentissage pour eux, développent un propos de spécialiste disciplinaire et non de professionnel de l'apprentissage.

- Langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol, italien)

Dans l'ensemble, les dossiers proposés par les candidats sont soignés, clairs et cohérents. Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de dépasser le simple état des lieux ou l'énumération de références scientifiques et de mettre en lien ces références avec les choix didactiques opérés et ainsi articuler le plan scientifique et le plan didactique.

La qualité des exposés est à saluer : ils sont, en général, bien structurés et présentés avec clarté et conviction. La majorité des candidats ont également démontré leurs qualités de communication et d'argumentation lors de l'entretien. Toutefois, beaucoup de prestations font apparaître un décalage entre les savoirs théoriques clairement exposés et leur analyse ou leur faisabilité en contexte de classe, que ce soit en raison de l'âge des élèves, de l'organisation matérielle envisagée, des supports retenus. Parfois, ce que l'élève sera amené à faire n'est pas perceptible. Le jury encourage vivement les candidats à éprouver les projets didactiques qu'ils proposent au réel. Ils gagneront à observer, concevoir et piloter une ou plusieurs séances de et en en langue vivante étrangère.

La présentation du dossier se déroule en français ainsi que la première partie de l'entretien qui prend appui sur ce dossier et relative aux aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques. La partie de l'entretien destinée à approfondir et à élargir la réflexion se fait, elle, en langue étrangère. Le jury constate avec satisfaction que les candidats maîtrisent la langue concernée au niveau minimum attendu du cadre européen commun de référence pour les langues, à savoir le niveau B2, et rappelle l'importance pour les préparateurs au concours mais également pour les professeurs en fonction de s'exposer régulièrement à une langue authentique. Il regrette la maîtrise inégale en langue étrangère du vocabulaire spécifique à l'enseignement et des termes didactiques.

Le jury attire toutefois l'attention des candidats sur le fait qu'une bonne maîtrise de la langue ne saurait suffire pour réussir cette épreuve : de solides connaissances sur la ou les culture(s) des aires géographiques concernées (au-delà de celles acquises lors d'un séjour ou d'une expérience d'assistantat à l'étranger) ainsi qu'une réflexion sur la mise en œuvre d'une pédagogie des langues vivantes dans le premier degré sont également nécessaires. De façon générale, les candidats connaissent et articulent correctement les textes propres aux langues vivantes et les programmes de l'école primaire. Ils doivent également se tenir informés de l'actualité de la politique éducative relative aux langues vivantes, comme par exemple le Plan langues vivantes, et s'approprier les outils institutionnels. Si les dossiers présentent un bon étayage du point de vue scientifique, les entretiens révèlent que la maîtrise de concepts clés est relative. Le jury invite notamment les candidats à réfléchir à l'enrichissement de la langue dans un contexte culturel, à approfondir la notion de démarche actionnelle, à bien cerner la différence entre élève actif et élève acteur, ou encore à questionner le rôle du professeur dans les échanges en langues vivantes au sein du groupe.

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 3 heures

- 1^{ère} partie : un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) ;
- 2^{ème} partie : dossier de 5 pages maximum portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire.

Durée : 1 heure et 15 minutes

- 1^{ère} partie : exposé de 10 minutes, entretien 20 minutes ;
- 2^{ème} partie : exposé de 15 minutes, entretien 30 minutes.

Notation : 100 points

- 1^{ère} partie : 40 points ;
- 2^{ème} partie : 60 points, dont 20 points pour l'exposé et 40 points pour l'entretien.

Finalités :

- Évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'EPS et sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.
- Évaluer les connaissances du candidat sur le système éducatif français (école primaire), sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

2.2.1. Première partie

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, la première partie de l'épreuve vise à évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Reconnaissant l'inexpérience professionnelle de la plupart des candidats, les membres du jury cherchent davantage à repérer et à apprécier les potentialités effectives de chacun d'entre eux en matière de conception et de mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

Ces potentialités sont reconnues et justement valorisées lorsque le candidat, à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logiques des élèves), est capable de créer des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations.

Afin de reconnaître avec le plus d'objectivité possible ces potentialités recherchées, les membres de jury apprécient les prestations de chaque candidat à partir de critères d'évaluation communs et partagés. Le jury évalue la capacité du candidat à expliciter, justifier, argumenter ses choix, à les compléter ainsi que son aptitude à analyser et discuter les alternatives qui lui ont été soumises pour enrichir ses propositions au cours de l'entretien.

Le jury apprécie aussi la pertinence des connaissances mobilisées par le candidat, ainsi que son éthique professionnelle, sa réactivité et sa capacité à interagir avec lui (capacité d'écoute, clarté de la réflexion, précision du vocabulaire).

À l'issue de la prestation du candidat, le jury propose une note globale sur 40 points sans distinction entre l'exposé et l'entretien. Cette note est par la suite ajoutée à celle sur 60 points de la seconde partie de l'épreuve pour un total de 100 points.

2.2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2021 est de 25,15 sur 40 (session 2019 : 24,68 sur 40).

2.2.1.2. Quatre profils de candidats

Une nouvelle fois, cette session a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats. Ils correspondent, pour chacun d'eux, à un niveau de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 40 points (du profil 1 vers le profil 4).

Les remarques formulées dans le tableau synthétique suivant doivent permettre aux futurs candidats de percevoir les attendus du jury et, éventuellement, d'orienter leurs stratégies de préparation (y compris pour le nouveau concours).

<p>Profil 1 (0 – 10 points)</p>	<p>Exposé</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les candidats de ce niveau ne répondent pas aux attentes de l'épreuve. Les propositions sont formelles ou génériques, voire irréalisables. -Le projet de formation disciplinaire est soit absent, soit très peu évoqué ou reprend les éléments de la question sans les exploiter ; ceux-ci sont parfois même contournés ou oubliés. -L'articulation des mises en œuvre et du projet de formation est inexistante. -Les situations d'apprentissage sont proches de la simple mise en action des élèves avec des exercices totalement inadaptés aux caractéristiques contextuelles. -Les transformations, motrices et/ou méthodologiques et sociales, sont ici absentes. -La logique de conception n'est pas perçue, la proposition n'est pas fondée. -Les critères d'irrecevabilité retenus dans cette épreuve sont : la mise en danger avérée des élèves, le manque d'éthique réitéré du candidat. -Dans la forme, l'exposé est peu structuré. Le temps mis à disposition n'est pas exploité ou utilisé à des fins ne correspondant pas aux attentes.
-------------------------------------	----------------------	--

	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> -Le candidat ne fait pas évoluer sa proposition initiale malgré les ouvertures proposées par le jury. Il reste parfois ancré sur des propositions pourtant largement discutées par le jury. -L'argumentation du candidat est peu distanciée ou insuffisante. -Le candidat subit véritablement cette seconde partie de l'épreuve.
Profil 2 (11 - 20 points)	Exposé	<ul style="list-style-type: none"> -Les candidats de ce niveau tentent généralement d'adapter au sujet proposé une « solution recette » construite lors de leur préparation au concours. En conséquence, le projet de formation disciplinaire et les mises en œuvre proposées témoignent d'une approche juxtaposée. Les transformations motrices et/ou méthodologiques et sociales restent implicites. -Les dispositifs d'apprentissage existent sans contenu identifié. Les apprentissages sont considérés comme allant de soi dans le cadre de la situation proposée. Les transformations visées peuvent être annoncées mais jamais mises en œuvre au sein de la leçon. Elles sont identiques pour tous les élèves et ne peuvent permettre qu'incidemment à quelques-uns d'évoluer dans leur motricité. De ce fait, le jury peine à identifier la valeur ajoutée des propositions. -La logique de conception est principalement organisée par l'APSA support. -Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait de timides propositions basées sur des connaissances générales sur la santé. -Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.
	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> -Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. Pour autant, ils ne cherchent pas ou ne profitent pas des ouvertures proposées pour enrichir de manière significative leurs propositions initiales. -Les réponses apportées paraphrasent encore trop souvent les éléments déjà énoncés dans l'exposé. -Les candidats sont réactifs mais ne prennent pas le recul nécessaire pour faire évoluer leur proposition initiale.
Profil 3 (21 – 30 points)	Exposé	<ul style="list-style-type: none"> -Le candidat agit en concepteur. Il cherche à déterminer les conditions singulières et favorables d'apprentissage à mettre en œuvre pour répondre à un ou plusieurs problèmes identifiés. -Il prend appui sur les caractéristiques typiques des élèves et sur l'APSA support pour tenter de répondre aux attentes institutionnelles. -Les objectifs de transformations (moteurs, sociaux et méthodologiques) sont clairement définis et identifiés. -Les cadres d'action (situations, progression) proposés n'opérationnalisent pas toujours les objectifs définis ou semblent peu fonctionnels. Pour autant, la démarche proposée est cohérente

		<p>et prometteuse.</p> <p>-Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait preuve d'une vraie réflexion sur les enjeux, qui trouve là encore quelques limites dans sa mise en œuvre effective.</p> <p>-Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.</p>
	<p>Entretien</p>	<p>-Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. En s'appuyant sur les questions posées par le jury, ils réinterrogent et complètent leurs propositions initiales pour les rendre plus réalistes, plus pertinentes au regard des objectifs fixés.</p> <p>-Les réponses apportées au jury mettent en avant une prise de recul constructive mobilisant de nouvelles connaissances et d'autres capacités.</p>
<p>Profil 4 (31 – 40 points)</p>	<p>Exposé</p>	<p>- Le candidat agit en concepteur, metteur en scène. Il crée des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logiques des élèves).</p> <p>-Les cadres d'action (situations, progression) proposés opérationnalisent les objectifs définis. Ils sont articulés et combinés. Ils mettent en évidence une démarche réfléchie et fondée à partir d'hypothèses explicatives clairement explicitées.</p> <p>-Les mises en œuvre présentées apportent une plus-value à la formation des élèves en proposant des différenciations pertinentes et des régulations. Les transformations engagées chez les élèves sont explicites, articulées entre elles (motrices, méthodologiques et sociales) et envisagées de manière évolutive.</p> <p>-Les élèves à besoins particuliers font l'objet d'une plus grande attention à l'aide de régulations explicites et adaptées, ce qui révèle une posture éthique appréciée du jury.</p> <p>-Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait preuve d'une vraie réflexion sur les enjeux qui s'opérationnalisent directement dans les diverses propositions (y compris interdisciplinaires).</p>
	<p>Entretien</p>	<p>-L'entretien est ou devient un véritable échange entre les membres du jury et le candidat.</p> <p>-Les réponses sont toujours structurées, justifiées, argumentées et apportent une réflexion à la question posée.</p> <p>-Le candidat fait preuve d'engagement dans ses propositions et ose prendre certains risques mesurés pour mieux appréhender les éventuels obstacles aux apprentissages.</p> <p>-Il fait déjà montre d'une certaine posture professionnelle.</p>

2.2.1.3. *Remarques pour les candidats et les centres de formation*

Les différentes remarques déjà formulées dans le tableau précédent n'ont pas pour objectif de conduire les candidats à inscrire leurs propositions dans un format attendu et/ou prescrit. Bien au contraire, les possibilités de réponses aux problèmes posés par le sujet sont multiples tant dans la forme que sur le fond. Les membres du jury, sensibles à la nouveauté, attendent simplement que les propositions du candidat soient explicites, intelligibles, fondées et qu'elles s'inscrivent dans le cadre institutionnel en vigueur au moment de l'épreuve.

Afin de permettre aux candidats de se préparer au mieux à cette épreuve exigeante, les membres du jury ont souhaité faire part des erreurs les plus fréquemment rencontrées et formuler quelques conseils de préparation.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées

- Les candidats cherchent à « plaquer » une réponse-type construite lors de la préparation au concours, souvent au détriment d'une analyse problématisée du sujet.
- Les candidats cherchent à faire valoir des connaissances liées à l'APSA support, au détriment d'une mise en évidence de leurs capacités à concevoir l'acte d'enseigner l'EPS.
- Les candidats s'adressent encore trop souvent à des entités abstraites ou des élèves génériques et ne prennent pas en considération les particularités liées à l'âge et/ou au niveau de maturation des élèves concernés.
- Les candidats confondent « situation », « progression », « séquence ».
- Les candidats juxtaposent des propositions sans liens établis ou véritable cohérence.
- Les candidats proposent des situations sans avoir précisé a priori ou a posteriori les connaissances à faire construire par les élèves et les capacités mobilisées.
- Les candidats ne formalisent pas d'objectifs de transformations liés à la motricité des élèves.
- Les candidats n'intègrent pas réellement les références institutionnelles dans leurs propositions (ils les citent).
- Les candidats ne s'interrogent pas suffisamment sur le « comment apprennent ou peuvent apprendre les élèves en EPS ? ».
- Les candidats ne portent pas une attention suffisante à la sécurité physique, affective des élèves.

Les conseils à porter à la connaissance des futurs candidats et des centres de formation

D'une manière générale, les candidats doivent prendre conscience que la préparation à cette épreuve doit être effective et anticipée. En valorisant davantage les capacités liées à la conception de l'enseignement de l'EPS plus que celles liées à la simple restitution des connaissances relatives aux APSA supports (connaissances pourtant nécessaires), la préparation à cette épreuve doit s'inscrire dans un projet global. Elle constitue une première étape dans le processus de formation et peut

favoriser l'intégration de connaissances et de capacités directement réinvestissables dans d'autres contextes ou épreuves. A ce propos, les candidats doivent comprendre qu'il existe une corrélation entre ces deux parties d'épreuve (EPS, système éducatif) qui apparaissent pourtant bien différentes. Effectivement, les candidats qui obtiennent la note maximale à la première partie dédiée à l'EPS ont aussi généralement une excellente note à la seconde partie de l'épreuve concernant le système éducatif.

Lors de cette première partie de l'épreuve, toutes les questions proposées invitent les candidats à mettre en relation de manière signifiante quatre éléments essentiels : un niveau de classe, un contexte d'enseignement (situation – progression), une compétence à atteindre (en lien direct avec les impératifs réglementaires qui organisent l'enseignement de l'EPS dans le premier degré), un domaine d'activités motrices.

Dès lors, les candidats doivent comprendre que le jury attend qu'ils identifient ces relations, qu'ils les discutent et qu'ils les opérationnalisent au travers de propositions alliant trois impératifs : de cohérence, de pertinence (au regard des exigences du processus enseignement/apprentissage) et de justesse (au regard des contraintes spécifiques de l'activité support des acquisitions).

Enfin, les candidats sont invités à faire une distinction intelligible et explicite entre « une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice » et « une progression au sein d'un cycle d'activités » (cf rapport de jury de la session 2015). Dans tous les cas, le point d'ancrage de la discipline reste lié au développement moteur. Ceci nécessite, pour le candidat au CRPE, de posséder de réelles connaissances sur les enjeux de l'EPS à l'école.

Le jury invite donc les candidats à :

- Définir les éléments de la question et, en lien avec le contexte, à problématiser le sujet, à opérationnaliser leurs choix dans des propositions concrètes.
- Opérer des choix ciblés à partir d'éléments contextuels saillants pour formuler un projet de formation disciplinaire précis et pertinent, et se préserver d'un projet « fourre-tout ».
- Articuler toutes les mises en œuvre proposées au projet de formation.
- Exprimer clairement les acquisitions visées par leurs dispositifs d'apprentissage, d'un point de vue à la fois moteur, méthodologique et social ; mettre en évidence les variables et contraintes sur lesquelles jouer pour provoquer ces acquisitions.
- Questionner l'utilité des rôles sociaux, des outils mobilisés par les élèves, pour qu'ils constituent une aide réelle aux apprentissages.
- Respecter les valeurs éthiques de l'école et les traduire en propositions concrètes.
- Exploiter toutes périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel et singulier.
- Enrichir leurs connaissances des différents contextes d'enseignement par le partage d'information(s), d'expérience(s) entre pairs pour mieux connaître les différents publics et leurs spécificités.

- Mobiliser leurs connaissances théoriques acquises tout au long de leur cursus de formation pour justifier leurs choix didactiques et pédagogiques, notamment au niveau de la transformation de la motricité des élèves.
- Vivre des simulations en vue de proposer une prestation orale audible, présentant un niveau de maîtrise de la langue suffisant et en adoptant une posture favorable aux échanges.
- Anticiper des stratégies de communication par la construction de médias facilitant l'interaction avec le jury (schémas, tableaux, code couleurs, etc.)

Le jury attend des candidats une posture adaptée et une tenue correcte, en conformité avec une épreuve de recrutement de fonctionnaire de catégorie A.

2.2.2. Deuxième partie

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les **connaissances du candidat sur le système éducatif français**, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa **capacité à se situer comme futur agent du service public** (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa **capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative** (*arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles*).

2.2.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2021 est de 41,35 sur 60 (13,78 sur 20)

De façon générale, on constate que les candidats ont su s'approprier les modalités de cette deuxième épreuve d'admission.

2.2.2.2. Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve se présente sous la forme d'un oral de 45 minutes composé de deux parties distinctes : un exposé du candidat (15 minutes) noté sur 20 points, suivi d'un entretien avec le jury (30 minutes) noté sur 40 points. L'ensemble repose sur un dossier de cinq pages maximum remis au candidat.

L'EXPOSÉ :

Le candidat est invité à analyser un corpus de trois ou quatre textes en répondant à trois questions. Les textes proposés proviennent de sources variées (BOEN, presse, recherche, etc...). Les thématiques sont en lien avec différents aspects et problématiques du système éducatif français. Pour la session 2021, 11 thématiques ont été déclinées dans les sujets :- L'égalité entre les filles et les garçons ;

- La réduction des inégalités à l'école ;
- L'école inclusive, l'inclusion scolaire ;

- Les outils de suivi des acquis des élèves de la maternelle au collège ;
- La relation école/parents dans le cadre de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- Les valeurs de la République, la laïcité ;
- Les enfants allophones à l'école ;
- La continuité pédagogique entre l'école et le collège ;
- Le numérique à l'école.
- L'école accueillante, bienveillante
- Les parcours éducatifs, les éducations à...

Les trois questions (par exemple : Quels obstacles... ? / Quel cadre réglementaire ? /Quelles modalités mettre en œuvre pour... ?) constituent un cadre et un appui que le candidat peut mobiliser pour organiser son propos et élaborer la structure de son exposé sans que cela constitue pour autant l'unique modalité de présentation.

« L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. » (arrêté du 19 avril 2013)

L'ENTRETIEN :

Les textes du corpus constituent un support aisément exploitable pour le candidat et non limitatif pour l'interrogation menée par le jury.

La durée est suffisamment longue pour permettre d'entrer dans un réel échange avec le candidat et ainsi de vérifier ses connaissances, ses capacités d'analyse et son positionnement.

Le champ des questions est vaste puisqu'il s'agit de vérifier que le candidat a saisi les enjeux de la problématique proposée, d'évaluer sa connaissance du système éducatif (en particulier l'école primaire), de lui permettre de se situer comme futur agent du service public et futur professeur des écoles, d'exprimer sa capacité à prendre en compte le contexte de l'école dans sa dimension la plus large tout en s'assurant qu'il a perçu la nécessité d'agir en fonction des acquis et des besoins des élèves.

2.2.2.3. Quatre profils de candidats

Cette session, comme la précédente, a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats qui correspondent à un niveau de compétence et de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 20 points pour l'exposé, de 0 à 40 points pour l'entretien (du profil 1 vers le profil 4).

Profil 1	Exposé 0 à 5 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est très court, ou au contraire inutilement long. - Le candidat lit ses notes sans regarder le jury. - Les propositions des documents d'appui sont paraphrasées sans mise en cohérence ; le plan n'est pas lisible. - La problématisation et l'analyse sont absentes. - Les enjeux de la question ne sont pas perçus.
	Entretien 0 à 10 points	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont souvent courtes ou confuses en raison de connaissances réglementaires et institutionnelles mal maîtrisées ou non actualisées. - L'argumentation est peu distanciée ou insuffisante. - Le candidat ne se représente pas la diversité des conditions d'exercice du métier. - La diversité des élèves n'est pas prise en compte. - Le candidat n'appréhende pas les enjeux de la mission de service public.
Profil 2	Exposé 5 à 10 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est proche des 15 minutes. - Le candidat organise sa réponse autour des 3 questions posées. - Il mesure insuffisamment les enjeux de chaque question. - Il expose au jury de timides illustrations de ses propos.
	Entretien 10 à 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury avec un peu d'hésitation. Il peine à mobiliser ses connaissances : ses réponses sont souvent confuses, il éprouve des difficultés à se détacher de ses notes. - Sa représentation de la réalité de l'école et du métier de professeur est partielle : le parcours de l'élève, le travail d'équipe et les relations partenariales sont très peu évoqués.
Profil 3	Exposé 10 à 15 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est utilisé à bon escient. - Le candidat organise sa réponse en posant une problématique autour des enjeux des 3 questions. - Il prend appui sur les textes qu'il analyse de manière pertinente. - Son discours est clair, structuré et il regarde régulièrement le jury.
	Entretien 20 à 30 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury en se détachant de son exposé et en mobilisant ses connaissances de manière claire et structurée. Il illustre ses réponses avec des exemples concrets. - La vision de l'école et du métier d'enseignant est réaliste, l'enjeu des évolutions liées à la loi pour la refondation de l'école est compris.
Profil 4	Exposé 15 à 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps imparti est pleinement et habilement utilisé, l'enjeu de la question est exposé dès l'introduction. - Le candidat a élaboré une problématique pertinente en s'appuyant sur les questions et les documents ; l'exposé est structuré. - Les choix sont illustrés et justifiés. - Le discours est clair et expressif (intonations, temps d'arrêt, etc.).

	Entretien 30 à 40 points	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont toujours justifiées, argumentées et pertinentes. - Le candidat est serein, il entre dans l'échange de manière ouverte, prend un peu de temps pour analyser la question et structurer sa réponse. - Il s'appuie sur ses réponses précédentes et sur les propositions du jury pour étayer son propos. - Il prend en compte la diversité des élèves, leurs besoins, leurs potentialités, leurs acquis, insère sa réflexion dans le travail d'équipe et les relations partenariales, s'inscrit dans la coopération avec les parents d'élèves. - Il a conscience des responsabilités attachées à sa fonction et s'appuie sur les valeurs de la République.
--	---	---

2.2.2.4. Remarques sur la prestation des candidats

REMARQUES GÉNÉRALES :

Les membres de jury constatent tout d'abord le sérieux et l'investissement des candidats, globalement bien préparés à l'épreuve. Ils soulignent également la diversité des profils rencontrés, notamment en ce qui concerne l'expérience professionnelle : certains candidats, ayant déjà enseigné, tirent judicieusement parti de leur bonne connaissance des élèves, des écoles et du système éducatif. D'autres, plus jeunes, s'appuient en premier lieu sur leurs connaissances théoriques. Si les premiers semblent à première vue mieux armés pour aborder l'épreuve - à condition qu'ils soient capables de distanciation critique, de prise de recul par rapport aux missions exercées - les seconds ne s'en trouvent pas pour autant désavantagés, notamment lorsqu'ils font état de connaissances actualisées qu'ils parviennent à contextualiser et lorsqu'ils montrent qu'ils ont perçu les enjeux de l'école et le sens des évolutions du système éducatif pour les élèves.

ONT ÉTÉ PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- **Pour l'ensemble de l'épreuve**

Expression orale : il est attendu du candidat qu'il effectue sa prestation dans une langue fluide, d'un niveau courant à soutenu, dans lequel toute familiarité est proscrite ; un ton de voix tout à la fois posé et expressif renforce favorablement l'impression produite.

Posture du candidat : elle fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des examinateurs ; s'il est bien naturel de ressentir quelque émotion face à un jury composé de trois personnes, il est cependant nécessaire que le candidat soit en capacité de la maîtriser afin de présenter l'assurance légitime que l'on attend d'un futur professeur des écoles. Une posture naturelle et calme, associée à une certaine force de conviction voire à de l'enthousiasme vis-à-vis des missions qui seront endossées constituent des atouts indéniables.

Vision de l'élève : les candidats doivent avoir intégré la nécessité et les enjeux d'une école bienveillante qui prend en considération chacun des élèves. On attend d'un

futur professeur des écoles qu'il porte sur eux un regard positif, soit intimement convaincu de l'éducabilité de chacun, ait mesuré l'importance de la mise en œuvre de parcours personnalisés, appuyés sur l'individualisation, les adaptations, l'accompagnement.

Compréhension du métier de professeur des écoles : sont valorisés les candidats qui se montrent en mesure de présenter une connaissance actualisée du système éducatif et des textes qui l'organisent, articulée avec une mise en œuvre proche de la réalité professionnelle, témoignage d'un certain « bon sens » et pragmatisme qui leur permettra d'appréhender avec réalisme - sans fatalisme ni optimisme exagéré - les exigences et les difficultés du métier de professeur des écoles.

- **Pour l'exposé**

Le respect du cadre temporel : il constitue un impératif ; dans un souci d'équité, le temps imparti à chaque candidat est strictement identique. Une prestation trop longue sera interrompue. Un candidat qui n'utilise pas l'intégralité des 15 minutes de présentation ne se verra pas pour autant accorder du temps supplémentaire pour l'entretien. Il n'est pas inutile de rappeler la nécessité de s'entraîner à « tenir » la durée de l'entretien (30 minutes) et à en gérer les différents temps. L'appui sur un chronomètre est évidemment possible, et même vivement recommandé.

Un exposé structuré : une articulation rigoureuse des idées est indispensable ; l'annonce et le respect d'un plan constituent à ce titre un point fort des prestations les plus maîtrisées. Le recours au tableau peut contribuer à renforcer la lisibilité de l'exposé (l'annonce du plan, par exemple, peut y figurer) : il est pourtant peu utilisé pour cette seconde partie de l'épreuve. Les questions proposées par le sujet sont une aide à l'analyse de la thématique. Le choix le plus souvent effectué, c'est-à-dire traiter successivement les trois questions accompagnant le corpus, s'il ne constitue pas une obligation, se révèle souvent pertinent : les questions sont majoritairement perçues comme un bon cadre et un appui pour le candidat, qui les utilise pour organiser son propos et élaborer un exposé bien structuré. Attention cependant :

- à toujours penser l'exposé autour d'une problématique clairement annoncée ;
- à placer les différents textes en tension afin de rechercher ce qui est commun, ou au contraire ce qui oppose ;
- à ne pas restreindre l'exposé au seul traitement des questions, de manière à ne pas formater la réflexion ;
- à élargir et ouvrir la thématique.

Il est également recommandé de prévoir une conclusion qui permette au jury de vérifier la cohérence et l'aboutissement de la réflexion exposée.

Des textes analysés : pour leur présentation, plutôt que de relire l'ensemble des intitulés, le candidat doit chercher à catégoriser les textes d'un point de vue professionnel (texte réglementaire, issu de la recherche, article polémique, courrier, etc.) et à identifier leur statut et celui de leur auteur dans le système éducatif, leur angle d'analyse (réglementaire, scientifique, critique) au regard de la thématique à

traiter. Les textes proposés constituent un matériau qu'il convient d'utiliser en en faisant une véritable analyse critique: il ne s'agit en aucun cas de se limiter à leur descriptif, à la simple reprise des informations présentées, voire à la paraphrase. Une reformulation, accompagnée d'illustrations concrètes et réalistes (démarches pédagogiques, outils de la classe ou de l'école, organisations temporelles, spatiales, dispositifs, méthodologies, etc.), d'une mise en perspective au regard de la problématique définie est nécessaire. Proposer une réflexion qui s'appuie sur le concret de l'exercice du métier, acquis au travers des stages, des vidéos disponibles, de la documentation est incontestablement un atout pour la présentation. L'analyse des textes doit indiquer que le candidat a perçu les enjeux du sujet et qu'il les a interrogés de manière lucide, qu'il est en capacité de prendre du recul et de la distance critique tout en témoignant d'une parfaite loyauté vis-à-vis de l'institution dans laquelle il souhaite prendre sa place.

- **Pour l'entretien**

Des réponses développées : le format de 30 minutes, s'il est intéressant pour établir un véritable échange entre le jury et le candidat, et nécessaire pour évaluer ce dernier sur l'ensemble des champs indiqués dans l'arrêté du 19 avril 2013, constitue cependant une réelle difficulté pour les candidats qui ne maîtrisent pas le sujet ou ne parviennent pas à mettre les informations prélevées dans les textes en perspective avec les missions du professeur des écoles. On peut indiquer que ces 30 minutes desservent principalement les candidats insuffisamment préparés.

Ont été remarqués de manière positive les candidats témoignant d'une bonne capacité à entrer dans l'échange avec les membres du jury: écoute attentive, prise en compte des questions, honnêteté, et ouverture ont ainsi pu parfois permettre aux candidats de compenser des exposés malhabiles ou incomplets. Ceux qui, s'appuyant sur le questionnement des examinateurs, se montrent capables d'élargir leur réflexion, de prendre du recul voire de rectifier de manière sincère une idée énoncée un peu hâtivement lors de l'exposé ou au cours de l'échange sont particulièrement valorisés. Il est à noter que les questions ne visent jamais à mettre le candidat en difficulté : il s'agit bien de l'inviter à compléter certains points de son exposé et d'évaluer s'il possède les connaissances et les attitudes indispensables pour exercer le métier de professeur des écoles. Le jury cherche à déceler un potentiel, une capacité à analyser, à dialoguer, il ne cherche jamais à déstabiliser le candidat. Celui-ci peut donc tout à fait, s'il en éprouve le besoin, marquer un temps d'arrêt de quelques secondes pour rassembler ses idées, les organiser, reprendre ses notes, voire faire répéter au jury une question mal comprise.

2.2.2.5. Les conseils à apporter aux centres de formation et aux candidats

Des confusions, manques de connaissances et de compétences ont été à plusieurs reprises identifiés par le jury. Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation de l'épreuve et de fournir des indications aux formateurs, il importe de signaler les éléments qui nécessitent une actualisation et/ou un approfondissement particulier.

Le propos n'est pas ici de préconiser l'apprentissage d'un « bagage théorique » constitué de textes et de concepts. En effet, si le candidat doit posséder des connaissances précises, il doit également être en mesure de proposer des réponses

développées dans lesquelles il manifestera la capacité à les contextualiser en les mettant en lien avec une pratique. Il ne doit donc pas hésiter à ancrer le propos dans le concret en prenant appui sur des expériences de terrain vécues ou observées lors de stages, de suppléances. C'est par cette mise en perspective qu'il utilisera judicieusement les savoirs qu'il aura construits.

Les candidats seront ainsi attentifs à l'étude, à l'analyse et à la mise en œuvre effective des points suivants dans le système éducatif :

- Les sigles (PPRE, PPS, PAI, PAP, APC, TAP, AESH, etc.), les personnes (rôles respectifs des recteurs, DASEN, IEN, directeurs d'école, chefs d'établissement, liens hiérarchiques entre eux).
- Les différentes instances de l'école (conseil des maitres, conseils des maitres de cycles, conseil d'école, conseil école-collège), leur fréquence, leur composition, leurs objectifs, les décisions que l'on y prend.
- Les textes officiels (on ne négligera pas la lecture approfondie de la circulaire de préparation de la rentrée scolaire), les réformes en cours, les textes fondateurs de l'école. Il convient de replacer les enjeux des évolutions du système éducatif dans leur contexte et leur histoire. Une parfaite connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et de ses évolutions constitue en particulier un incontournable de la préparation du candidat. L'actualité du système éducatif doit être bien connue, il est conseillé de consulter régulièrement les sites **education.gouv.fr** et **eduscol** à cette fin.
- Les trois cycles, en particulier les programmes, sans négliger la maternelle (les modalités spécifiques d'apprentissage, les besoins des jeunes enfants, la scolarisation des moins de 3 ans, ses enjeux, ses spécificités).
- Les fondements de la pédagogie, les théories et les modèles de l'apprentissage, sa progressivité; la différenciation pédagogique, l'individualisation, la personnalisation: la vision traditionnelle de la classe de certains candidats (avec un enseignant qui adopte une posture uniquement transmissive) les conduit à fournir des réponses inadaptées par rapport au contexte actuel. Cette projection dans le métier ne constitue pas un signal encourageant pour le jury qui attend du candidat qu'il prenne avant tout en compte l'élève, qui ne doit par conséquent jamais être absent des exposés, ni envisagé seulement en fonction de ses résultats scolaires (« élève en échec », « en difficulté », « élève brillant »); on pensera plutôt aux réponses multiples à apporter à des besoins spécifiques: personnaliser le parcours d'un élève ne se résume pas à réduire sa quantité de travail.
- Les problématiques liées à l'évaluation: pourquoi, pour qui, comment évaluer? Quels repères précis élaborer? Quels sont les bénéfices et les limites des différents types d'évaluation (chiffrée, codée, auto-évaluation, évaluation par les pairs, par l'enseignant, etc.)? Les outils institutionnels (livret scolaire unique à l'élémentaire, carnet de suivi des apprentissages, synthèse des acquis de l'élève en fin de cycle 1) sont à connaître, de même que les enjeux et exigences qui sont associés à chacun.
- La place et la nécessité du travail en équipe et de la construction de liens forts avec les différents partenaires de l'école : cette dernière ne peut plus être pensée comme le lieu où chaque professeur travaille de manière isolée dans

sa classe. Le parcours des élèves, la continuité des apprentissages se construisent en équipe de cycle, d'école, avec le concours des partenaires médicaux, sociaux, associatifs, municipaux, etc.

- L'école inclusive et les élèves à besoins particuliers : cette thématique est à examiner de manière ouverte, et les candidats sont encouragés à en enrichir leur représentation par une bonne connaissance des dispositifs et des personnes-ressources permettant d'aménager le parcours de l'élève ainsi que par leurs expériences sur le terrain (la réponse pour scolariser un élève en situation de handicap n'est pas systématiquement la compensation par un AESH).
- Les spécificités de l'école et du collège : le cycle 3 (CM1-CM2-6^e), doit inciter les candidats à s'interroger sur leurs similitudes et leurs différences afin de penser la liaison de manière ouverte et innovante. Le potentiel professionnel des candidats est évalué non seulement dans la conduite d'une classe mais aussi sur leur capacité à prendre en compte la continuité des apprentissages de l'élève sur la totalité de son parcours, à l'école primaire et au-delà.
- Le positionnement institutionnel au sein de l'Éducation nationale et vis-à-vis des différents partenaires : les débats actuels sur l'école et le système éducatif - doublement, notation chiffrée, rythmes scolaires - gagneront en particulier à être examinés au regard du futur statut de fonctionnaire de l'Etat, dont il sera attendu une parfaite loyauté dans l'exercice des missions qui lui seront confiées. Les candidats doivent se préparer à des questions qui élargissent le propos au-delà de la thématique initiale, ils doivent également bien distinguer leurs convictions personnelles de la posture à adopter en tant que futur professionnel de l'éducation.
- Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté doivent, à ce titre, bénéficier d'une place centrale dans la préparation des postulants, c'est souvent au cours de cette seconde partie de l'épreuve que cette dimension est abordée. Plus que des réponses théoriques, c'est l'analyse, la réflexion et surtout les propositions pratiques de citoyenneté à l'école qui sont attendues : le jury évalue la capacité du candidat à contextualiser la mise en œuvre des valeurs et principes du vivre-ensemble et l'application des principes fondamentaux de la République dans la classe et à l'école. La connaissance de la Charte de la Laïcité, du programme de l'enseignement moral et civique est appréciée, de même qu'un positionnement clair et adapté. Le candidat doit être conscient que son futur métier dépasse les simples compétences à enseigner les disciplines et que le professeur, dans son travail quotidien auprès des élèves et des adultes s'attache à respecter et à promouvoir les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations.
- Les candidats doivent se préparer à un champ de questionnement qui va dépasser le cadre de trois questions initiales. Indépendamment du thème du jour, les membres de jury cherchent à explorer les différents points évoqués ci-avant. Ils cherchent à vérifier la bonne compréhension du candidat de la cohérence du système éducatif, des objectifs qu'il se fixe, des leviers actionnables pour les atteindre.
-

2.3. Épreuve orale en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Notation : 60 points

Épreuve :

Entretien avec le jury en breton à partir d'un document sonore ou écrit authentique en breton relatif à la culture ou à la langue bretonne.

Finalités:

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les compétences de compréhension écrite et orale, d'expression orale en continu et en interaction. Le jury mesure la capacité des candidats à enseigner en breton dans une classe bilingue à parité horaire ou en immersion.

2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

Concours	Présents	Moyenne sur 60
Tous concours	30	43,3
CRPE externe public spécial langue régionale	15	41,8
CRPE externe privé spécial langue régionale	2	47
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	12	44,8
2 ^d concours interne public spécial langue régionale	1	40

L'épreuve orale de langue régionale doit être, pour les candidats au CRPE spécial langue régionale, l'occasion de démontrer leur capacité à exercer le métier de professeur des écoles dans un contexte où le breton est langue enseignée et langue d'enseignement. L'exposé et l'entretien sont deux moments durant lesquels le jury apprécie les compétences linguistiques, culturelles et communicationnelles du candidat.

Le premier attendu de l'épreuve est la maîtrise de la langue dans toutes ses composantes : correction grammaticale, lexicale, prosodie. Il est attendu des candidats qu'ils démontrent leur bonne maîtrise de la langue bretonne pour communiquer et, à terme, pour enseigner. La langue du professeur est une référence dans sa classe et c'est sur sa qualité que repose une large part de la construction des compétences langagières des élèves. Le jury attend donc que les candidats s'expriment en breton avec clarté et précision, dans le registre adapté, sur une grande variété de sujets d'ordre général, culturel, personnel ou professionnel.

La culture n'est en aucun cas un champ distinct des compétences langagières. Les programmes de langues vivantes sont très clairs à ce sujet quand ils positionnent le cadre civilisationnel d'une langue en tant que compétence culturelle. En ce domaine, il est attendu des candidats qu'ils possèdent de solides connaissances des faits de civilisation bretonne, et qu'ils sachent les mobiliser en contexte de communication. En aucun cas le jury n'attend un savoir encyclopédique sur des champs de connaissances spécifiques, mais la compétence culturelle, pour être mise en œuvre lors de la compréhension et de l'interaction, implique une compréhension fine des faits culturels qui se cultive notamment par la curiosité et l'ouverture d'esprit.

Les sujets proposés aux candidats sont des supports variés : articles de journaux et de revues ou extraits littéraires. Relatifs à la Bretagne, dans sa réalité plurielle et ses relations à l'autre, aujourd'hui et dans des périodes révolues, ils abordent des thèmes divers : la vie économique, sociale ou culturelle, l'école, le patrimoine, les grands enjeux contemporains, etc. Les documents proposés ouvrent des problématiques que les candidats doivent faire émerger et les invitent à examiner des questionnements qui traversent la Bretagne d'aujourd'hui.

L'épreuve vise à évaluer les qualités de compréhension écrite des candidats et leur aptitude à présenter et analyser le document (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à développer une interaction portant, d'une part, sur un approfondissement des thématiques abordées lors de l'exposé, et, d'autre part, sur un élargissement à d'autres sujets qui émergent lors de l'entretien avec le jury.

Lors de la prise de parole en continu, le jury attend des candidats qu'ils utilisent au mieux le temps qui leur est alloué (10 minutes). Une fois explicité le contenu du document, il est attendu qu'ils développent les thèmes abordés dans le texte et en problématisent les enjeux, qu'ils construisent leur argumentation à partir d'exemples précis, en s'appuyant sur le document, sur leurs connaissances culturelles et leur expérience personnelle et/ou pédagogique. Ils peuvent ouvrir leur propos à d'autres sujets qu'ils maîtrisent mieux, dans la mesure où il y a une cohérence avec le texte présenté. Une conclusion ouverte permet de lancer le dialogue avec le jury.

L'entretien oral n'a pas pour but de faire montre d'un étalage de connaissances, mais de témoigner de sa capacité à interagir avec le jury sur des sujets variés qui relèvent de la culture générale, de l'actualité ou de la vie quotidienne en Bretagne. Lors de l'entretien, il est attendu des candidats qu'ils développent des réponses argumentées, mais sans en faire un long monologue qui ne laisserait pas de place aux questions du jury. La capacité à interagir est essentielle dans l'évaluation du candidat : prise en compte des questions du jury, capacité à rebondir sur une proposition, à débattre de façon sereine. Les questions du jury n'ont pour but que de faciliter les échanges et non de piéger le candidat. On attend des candidats qu'ils soient capables d'exprimer un avis, de réagir à un point de vue, de donner des éléments de contexte. Les candidats doivent faire preuve d'ouverture d'esprit, d'une capacité à s'interroger, sans polémiquer avec les membres du jury.

Du point de vue de la performance orale, le jury attend des candidats qu'ils s'expriment avec une voix posée et une élocution claire. L'exposé et l'entretien de l'épreuve de breton ne sont ni un discours, ni une déclamation.

2.3.2. *Remarques sur la prestation des candidats*

Attendant des candidats au CRPE bilingue qu'ils aient à la fois une bonne connaissance de la Bretagne et de sa culture et qu'ils parlent une langue d'un très bon niveau, c'est sur ces attendus que le jury a évalué leur degré de maîtrise lors des prestations.

Si quelques prestations sont restées en-deçà des attendus du concours, le jury a constaté que les candidats se situent, dans leur majorité, à un degré de maîtrise jugé « satisfaisant » ou « très satisfaisant ».

Du point de vue des contenus, beaucoup d'exposés sont trop courts et leurs développements trop peu investis. Des candidats concluent leur présentation au bout de trois ou cinq minutes, limitant souvent leur exposé à une simple paraphrase du document support. Le jury a même constaté quelques cas de développements thématiques sans présentation du document.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui, utilisant au mieux le temps alloué, savent structurer leur exposé et leurs réponses et montrer de la motivation. Les candidats les plus performants ne se contentent pas de paraphraser le texte : ils s'efforcent d'en donner des clés de compréhension et en présentent une synthèse éclairée par la lecture ou la citation de courts passages.

Le premier attendu chez un candidat est la maîtrise de la langue dans toutes ses composantes. Des progrès restent à réaliser quant à la richesse lexicale et la prosodie, quelques candidats produisant une langue qui, du point de vue phonologique, reste très marquée par le français. Le jury a valorisé les prestations des candidats qui se sont exprimés dans un breton authentique et fluide, qu'il soit standard ou ancré dialectalement.

Les remarques faites les années précédentes sur les points d'amélioration chez certains candidats, restent les mêmes, à savoir :

- Maîtrise insuffisante des formes du verbe « être » : eo/eus/zo/emañ ;
- Confusion entre « em eus » et « em boa » dans les temps composés (passé fini et précis) ;
- Les nuances fines liées à l'utilisation en breton des formes d'habitudes « vez, en devez, am bez ... » sont ignorées de beaucoup trop de candidats ;
- Insuffisance des tournures idiomatiques (constructions spécifiques, expressions imagées). La connaissance de ces locutions propres au breton permet d'apprécier le niveau de compréhension et d'expression des candidats et de déterminer dans quelle mesure ils se sont approprié la logique de la langue ;
- Maîtrise limitée des phrases complexes ;
- Mutations consonantiques.

Le jury attend aussi des candidats qu'ils possèdent des bases solides dans le domaine de la culture bretonne sous tous ses aspects (histoire, géographie, économie, littérature orale et écrite, arts populaires, etc.).

En fonction des supports proposés, les candidats doivent montrer qu'ils connaissent et sont capables d'exposer quelques éléments sur des villes bretonnes, des danses (gavotte, plin...), des pays bretons (Glazik, Rouzik...), des collecteurs (Le Braz, Luzel...), des auteurs bretonnants (Malmanche, Riou, Calloc'h...), des artistes ayant séjourné en Bretagne (Gauguin, Denis...), des personnages historiques (La Duchesse Anne, le Marquis de Pontcallec...). Mais, par ailleurs, la connaissance d'un événement ou d'un

nom ne peut suffire : le jury tient à rappeler que la simple citation d'un certain nombre d'écrivains bretons ne l'impressionne pas. Elle peut même avoir l'effet inverse si elle s'accompagne d'explications montrant la méconnaissance des enjeux de leur œuvre, de leur vie littéraire ou de leur action culturelle.

Quelques candidats, lors de l'exposé et de l'entretien, ont su faire montre d'un niveau culturel remarquable, appuyant leur développement sur des exemples précis, des explications fouillées et des connaissances personnelles. A l'inverse, des candidats ont ponctué leur propos de listes d'écrivains ou de personnalités, récitées sans aucun contenu lié. Certains candidats possédaient des références culturelles mais n'ont pas réussi à les mobiliser en situation, dans le contexte de la prestation orale du concours.

Le jury encourage donc les candidats à travailler la compétence culturelle à la hauteur des attentes du concours. Il est nécessaire de construire des connaissances sur les manifestations culturelles (littérature, arts, traditions populaires, imaginaire, relations sociales, institutions, patrimoine, etc.) qui font la singularité de l'espace breton et d'être capable de les mobiliser en situation de communication. Les candidats ayant montré qu'ils possédaient de bonnes connaissances culturelles et qu'ils savaient les utiliser à bon escient ont fait nettement la différence quant à la note finale.

2.3.3. *Quelques conseils aux candidats*

Langue

Un niveau élevé de maîtrise de la langue bretonne est indispensable pour réussir (niveau C1 du Cadre Européen de Référence pour les Langues, c'est à dire « utilisateur expérimenté »). Le jury invite les futurs candidats à se référer à ce cadre avant de s'inscrire au concours spécial langue régionale.

Tout en encourageant les candidats à poursuivre leurs efforts sur la correction et la richesse de la langue (richesse lexicale et syntaxique, variation dialectale, etc.), le jury les invite à aller dans le sens d'un renforcement du travail sur le rythme et l'intonation.

Formation culturelle

La formation culturelle des candidats au CRPE spécial langue régionale ne peut faire l'économie d'un approfondissement de connaissances personnalisées. A cet effet, les candidats sauront tirer profit des ouvrages suivants (liste non exhaustive) :

- Bodloré-Penlaez M. et Kervella D., Atlas de Bretagne, 2011
- Coll., Toutes les cultures de Bretagne, 2004
- Coll., Dictionnaire d'histoire de la Bretagne, 2008
- Croix, A., Veillard, J.-Y., (dir.), Dictionnaire du patrimoine breton, 2000
- Favereau, F., Breizh a-vremañ, 2005 / Bretagne contemporaine, 1993
- Favereau, F., Anthologie de la littérature bretonne au XXe siècle / Lennegezh ar Brezhoneg en 20vet kantved, 3 volumes, 2001 à 2008
- Le Gallo, Y., (dir.), Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne, 1987

Sans négliger d'autres champs de connaissance, le jury estime particulièrement nécessaire que les candidats construisent des repères sur la culture populaire, la littérature orale et l'imaginaire breton à travers la lecture, par exemple, du Cheval

d'Orgueil de P.-J. Hélias (qui peut être lu tant en breton qu'en français) ou La légende la mort d'Anatole Le Braz.

La fréquentation de certaines revues en français (ArMen) ou en breton (Ya, Bremañ, Al Liamm...), la consultation de ressources en ligne (sites Becedia, Dastumedia) et l'écoute d'émissions de radio en langue bretonne ne peuvent qu'être bénéfiques pour la compréhension de la Bretagne d'aujourd'hui et le travail de langue.

Le jury invite aussi les candidats à s'intéresser à des domaines variés par la fréquentation des multiples dimensions des « cultures de Bretagne » (théâtre, festoù-noz, festivals, concours de musique traditionnelle, sports et jeux, nature, patrimoine, etc.), qui construisent un ancrage entre la langue et son environnement culturel. Le jury considère par ailleurs qu'un candidat doit être en capacité de décrire le terroir ou la ville de Bretagne où il réside ou d'où il revendique ses racines.

Prestation orale

Le jury invite les candidats à s'entraîner de façon systématique et approfondie à la prestation orale. Cet entraînement doit commencer assez tôt dans l'année : s'exprimer clairement, argumenter efficacement nécessitent d'installer la prise de parole dans une pratique régulière. Cela peut prendre des formes variées : prise de parole en continu ou dispositif de questions/réponses ; seul ou entre pairs ; à partir d'un support ou en expression libre. L'entraînement à l'oral peut aussi passer par un travail sur la voix, la respiration, l'expression corporelle. Les grilles de compétences et les outils d'auto-positionnement sont autant de repères utiles pour se familiariser avec les critères objectifs d'évaluation de l'oral. Quelques oraux blancs, devant un jury, avec une analyse post-prestation, pourront finaliser la préparation des candidats dans la construction de leurs compétences oratoires et communicationnelles.

Enseignement bilingue

Le jury invite les candidats à s'intéresser au bilinguisme en général, et à l'enseignement bilingue en particulier. Il est attendu des candidats au CRPE spécial langues régionales qu'ils connaissent quelques grands enjeux de l'entrée dans une langue seconde et d'une éducation plurilingue : contact des langues, plurilinguisme précoce en contexte scolaire, développement de la compétence interculturelle, etc.

3. Statistiques

3.1. Concours publics

3.1.1. Répartition départementale des postes offerts

CRPE 2021 Réseau public	Concours Externe	Concours externe spécial langue régionale	Troisième concours	Second concours interne spécial langue régionale	Total
Côtes d'Armor	26	1	3	0	30
Finistère	12	0	3	0	15
Ille-et-Vilaine	90	6	3	0	99
Morbihan	27	0	3	1	31
Total	155	7	12	1	175

3.1.2. Résultats globaux

Postes offerts : 175

Candidats inscrits : 3980

Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 1000

Candidats déclarés admissibles : 299

Admissibles/présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 29,9%

Candidats éliminés avant les épreuves orales d'admission : 3

Candidats absents lors des épreuves orales d'admission : 1

Candidats présents aux épreuves orales d'admission : 295

Candidats admis : 175

Admis/présents aux épreuves orales d'admission : 59,3%

Admis/présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 17,5%

3.1.3. Résultats par concours

CRPE 2021 Réseau public	Concours externe public	Troisième concours public	Concours externe public spécial langue régionale	Second concours interne public spécial langue régionale
Nombre de candidats inscrits	3442	424	98	16
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	863	93	39	5
Nombre de candidats déclarés admissibles	263	20	15	1
Seuil d'admissibilité sur 20	14,44	14,19	8,02	14,56
Nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission	259	20	15	1
Nombre de postes offerts	130*	10*	30*	5*
Nombre de candidats déclarés admis	155*	12*	7*	1*
Seuil d'admission sur 20	13,93	13,94	9,44	11,14
Moyenne générale des candidats déclarés admis sur 20	16,16	15,8	12,82	11,14
Moyenne générale du 1^{er} candidat admis sur 20	19,21	19	16,44	11,14
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire	15	3	/	/
Seuil d'inscription sur la liste complémentaire sur 20	13,31	13,1	/	/

* Les reports de postes sont autorisés par l'article 5 du décret n°90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles

3.1.4. Résultats par épreuve

Épreuves écrites d'admissibilité

- Épreuve écrite de français

CRPE Session 2021	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20	Moyenne sur 40
Concours externe	863	13,15	26,29
Troisième concours	93	12,08	24,16
Concours externe spécial langue régionale	39	11,29	22,58
Second concours interne spécial langue régionale	5	13,98	27,95

- Épreuve écrite de mathématiques

CRPE Session 2021	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20	Moyenne sur 40
Concours externe	854	11,62	23,23
Troisième concours	91	12,26	24,51
Concours externe spécial langue régionale	38	9,84	19,67
Second concours interne spécial langue régionale	5	8,45	16,9

- Épreuve écrite de breton

CRPE Session 2021	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20	Moyenne sur 40
Concours externe spécial langue régionale	39	6,17	12,34
Second concours interne spécial langue régionale	5	7,08	14,16

Épreuves orales d'admission

- Mise en situation professionnelle

		Concours externe		Troisième concours		Concours externe spécial langue régionale		Second concours interne spécial langue régionale	
		Candidats	Moyenne sur 20	Candidats	Moyenne sur 20	Candidats	Moyenne sur 20	Candidats	Moyenne sur 20
Domaine n°1	Sciences et technologie	92	13,31	6	11,67	3	1,89	0	/
Domaine n°2	Histoire	28	12,99	2	15	3	13,44	1	9,67
Domaine n°3	Géographie	30	13,51	3	11,89	1	7,33	0	/
Domaine n°4	Éducation musicale	17	15,41	2	8,33	2	2,33	0	/
Domaine n°5	Histoire des arts	7	13,95	0	/	1	6,67	0	/
Domaine n°6	Arts visuels	19	12,84	0	/	1	7,67	0	/
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	44	13,32	5	14,2	2	5,33	0	/
Domaine n°8	Langues vivantes étrangères	22	13,26	2	14,5	2	7,5	0	/

- Entretien à partir d'un dossier

Concours externe			Troisième concours			Concours externe spécial langue régionale			Second concours interne spécial langue régionale		
Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 100	Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 100	Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 100	Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 100
259	13,61	68,03	20	13,43	67,15	15	8,85	44,27	1	6,6	33

- Épreuve orale de breton

Concours externe spécial langue régionale			Second concours interne spécial langue régionale		
Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 60	Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 60
15	13,93	41,8	1	13,33	40

3.2. Concours privés

3.2.1. Répartition départementale des postes offerts

CRPE 2021 Réseau privé	Concours Externe	Second concours interne	Concours externe spécial langue régionale	Concours externe spécial langue régionale Diwan*	Total
Côtes d'Armor	12	1	1	1	15
Finistère	10	1	3	5	19
Ille-et-Vilaine	22	1	2	1	26
Morbihan	31	1	4	0	36
Total	75	4	10	8*	97*

* 1 contrat a été offert dans le département de la Loire-Atlantique pour la session 2021.

3.2.2. Résultats globaux

Postes offerts : 97

Candidats inscrits : 1793

Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 578

Candidats déclarés admissibles : 172

Admissibles/présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 29,8%

Candidats éliminés avant les épreuves orales d'admission : 1

Candidats absents lors des épreuves orales d'admission : 2

Candidats présents aux épreuves orales d'admission : 169

Candidats admis : 89

Admis/présents aux épreuves orales d'admission : 52,7%

Admis/présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 15,4%

3.2.3. Résultats par concours

CRPE 2021 Réseau privé	Concours externe privé	Second concours interne privé	Concours externe privé spécial langue régionale	Concours externe privé spécial langue régionale Diwan
Nombre de candidats inscrits	1595	108	53	37
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	507	39	14	18
Nombre de candidats déclarés admissibles	149	9	2	12
Seuil d'admissibilité sur 20	14,25	13,13	11,46	9,29
Nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission	147	8	2	12
Nombre de postes offerts	75	4	10	8
Nombre de candidats déclarés admis	75	4	2	8
Seuil d'admission sur 20	14,52	12,05	11,49	10,04
Moyenne générale des candidats déclarés admis sur 20	16,33	12,97	11,62	12,15
Moyenne générale du 1^{er} candidat admis sur 20	18,79	14,63	11,75	15,09
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire	/	/	/	/
Seuil d'inscription sur la liste complémentaire sur 20	/	/	/	/

3.2.4. Résultats par épreuve

Épreuves écrites d'admissibilité

- Épreuve écrite de français

CRPE Session 2021	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20	Moyenne sur 40
Concours externe	507	13,49	26,98
Second concours interne	39	12,29	24,57
Concours externe spécial langue régionale	14	12,16	24,32
Concours externe spécial langue régionale Diwan	18	12,42	24,84

- Épreuve écrite de mathématiques

CRPE Session 2021	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20	Moyenne sur 40
Concours externe	505	11,72	23,44
Second concours interne	39	10	20
Concours externe spécial langue régionale	14	9,98	19,96
Concours externe spécial langue régionale Diwan	18	7,58	15,15

- Épreuve écrite de breton

CRPE Session 2021	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20	Moyenne sur 40
Concours externe spécial langue régionale	14	4,45	8,9
Concours externe spécial langue régionale Diwan	18	11,44	22,87

Épreuves orales d'admission

- Mise en situation professionnelle

		Concours externe		Second concours interne		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale Diwan	
		Candidats	Moyenne sur 20	Candidats	Moyenne sur 20	Candidats	Moyenne sur 20	Candidats	Moyenne sur 20
Domaine n°1	Sciences et technologie	64	13,16	3	7,33	0	/	3	8,78
Domaine n°2	Histoire	14	13,86	2	10,67	1	4	2	14
Domaine n°3	Géographie	13	12,69	0	/	0	/	0	/
Domaine n°4	Éducation musicale	5	12,67	0	/	0	/	0	/
Domaine n°5	Histoire des arts	5	15,2	0	/	1	13,33	2	13
Domaine n°6	Arts visuels	7	14	1	13	0	/	0	/
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	21	14,25	2	12,83	0	/	3	7,44
Domaine n°8	Langues vivantes étrangères	18	13,83	0	/	0	/	2	9,5

- Entretien à partir d'un dossier

Concours externe			Second concours interne			Concours externe spécial langue régionale			Concours externe spécial langue régionale Diwan		
Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 100	Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 100	Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 100	Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 100
147	13,73	68,67	8	12,08	60,38	2	10,6	53	12	8,62	43,08

- Épreuve orale de breton

Concours externe spécial langue régionale			Concours externe spécial langue régionale Diwan		
Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 60	Candidats	Moyenne sur 20	Moyenne sur 60
2	15,67	47	12	14,94	44,83